

**COMPTE RENDU DEFINITIF DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025**

C.M. 25.09

Date de convocation : 19 septembre 2025
Date d'affichage : 19 septembre 2025
Compte-rendu succinct : 30 septembre 2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 21
Votants : 31

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE – MME VERTENEUILLE - MM. BEKKOUCHE – VILLALBA-MOLERO – M. AUMARD – MME EUDE - MM. MORENCY - OLIVEIRA - MME GARAUT – MM. AHOUANSON - GUEGUEN – PROST - MMES MAZZOLENI – SOLTY – MM. CORNAND – CARVALHO - MME JANIAUD-VERGNAUD - M. BOUCHET – MME BELIN – M. VERMOT – MME KLEIN-POUCHOL

ETAIENT REPRESENTES : MME NEMO (POUVOIR M. LE LAY-FELZINE) - MME SIMONOT (POUVOIR MME VERTENEUILLE) - MME JACQUEMART (POUVOIR M. GUEGUEN) - MME LINDAYE (POUVOIR M. AHOUANSON) – MME MONDIERE (POUVOIR MME GARAUT) - MME OUBOUYA (POUVOIR M. OLIVEIRA) - MME LAMRI (POUVOIR MME SOLTY) – M. MOHAMED (POUVOIR MME BELIN) – MME BAKIR (POUVOIR M. VILLALBA-MOLERO) – M. MENDY (POUVOIR M. PROST) – MME PHENBOUPHA (POUVOIR M. CARVALHO)

ABSENT : MME BOURDY

SECRETAIRE : M. AHOUANSON

Monsieur LE LAY-FELZINE propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération relative au legs à la Commune par Madame NGUYEN.
Le Conseil Municipal accepte cet ajout à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2025.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

25-06-23 – CONTRAT DE COREALISATION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE ET LA FERME DU BUISSON DANS LE CADRE DE PAR HAS'ART LE FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE DE PARIS VALLEE DE LA MARNE DU 16 AU 28 JUIN 2025 AU PARC, LA PLAINE DU BEL AIR A TORCY
25-08-26 – FONGIBILITE DES CREDITS ENTRE CHAPITRES – DEPOT DE GARANTIE – BAIL DES LOCAUX DE LA MAISON DE SANTE RUE CHARLIE CHAPLIN

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES**MISSIONS TRANSVERSALES****BILAN - EVALUATION 2024 DU CONTRAT DE VILLE DE TORCY**

Monsieur LE LAY-FELZINE présente le bilan du contrat de ville de Torcy.

Cadrage 2024

La Politique de la Ville, coordonnée à l'échelle nationale par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), a pour objectif la réduction des inégalités entre les territoires, par la mobilisation en complément des crédits de droit commun, des crédits spécifiques au bénéfice des habitants les plus fragiles des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit la Politique de la Ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le cadre d'action de cette politique de cohésion urbaine et sociale doit se traduire par la signature d'un contrat de ville, contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines, économiques, environnementales et de transition écologique et énergétique, à l'échelle de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne.

La loi inscrit le principe d'une co-construction de la Politique de la Ville avec les habitants. Ils participent notamment à la réflexion autour des projets de cohésion sociale, d'accès aux droits, d'éducation et de rayonnement culturel, d'emploi, d'insertion et de développement économique solidaire, de cadre de vie et de renouvellement urbain, de valeurs républicaines et de citoyenneté.

Le contrat de ville cadre 2024-2030

L'article 6 de la loi définit le cadre contractuel des contrats de ville. La circulaire du Premier ministre du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville labellisés « **Engagement quartier 2030** » et les différents courriers du ministre de la ville adressés aux préfets au premier semestre 2023 en rappellent les leviers fondamentaux et les principes structurants suivants :

- Une géographie prioritaire renouvelée au 31 décembre 2023, par décret, autour des nouveaux QPV et territoires vulnérables, avec une meilleure articulation avec le zonage de l'éducation nationale. Par dérogation au II de l'article 5 de la loi Lamy, la liste des quartiers prioritaires établie par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 est actualisée au 1er janvier 2024 (Modifié par Loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 - art. 68)
- La concertation avec les habitants constitue le fondement de la Politique de la Ville et des contrats de ville. « Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques » (art. 1, al. 4 Loi Lamy 2014 Modifié par la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 - art. 25). La participation des habitants au travers des différents modes d'expressions citoyennes concrétisant le principe de co-construction du contrat de ville. La concertation avec les habitants s'est déroulée tout au long de l'élaboration du projet de contrat de ville pour prendre en compte la parole des habitants. Elle a été l'occasion de faire émerger les projets des quartiers. Les conclusions de la concertation et de la participation citoyenne constituent le socle du futur contrat de ville 2024-2030.
- Un contrat unique initiant une démarche globale et systémique centrée et structurée autour des axes de développement intégrant les dimensions sociale, urbaine, économique, environnementale, éducative, culturelle, souhaitées par les habitants, des valeurs républicaines et de citoyenneté depuis les douloureux événements de Juin 2023 et le sursaut national, l'élan de solidarité et de cohésion qui s'en est exprimé. Celui-ci a permis de mobiliser l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'emploi et d'insertion, de justice, de sécurité, de mobilité, de santé, de développement urbain et économique afin de restaurer l'égalité dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et de les intégrer dans le développement de l'ensemble du territoire.
- Un contrat partagé « entre les différents acteurs et signataires du contrat de ville », piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés.
- Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.
- Un contrat de ville mettant en évidence les disparités entre les quartiers de la Politique de la Ville (QPV) et le reste du territoire autour des problématiques et des thématiques qui ont émergé de la concertation avec les habitants et les différents acteurs de la Politique de la Ville.

- Un contrat encadrant le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) à Torcy (l'Arche Guédon) et Noisiel-Champs sur Marne (Les Deux Parcs Luzard).
- Un contrat articulé avec les outils de planification existants (Scot, PCAET, PLHI, Contrat de plan État-région, CRTE, PLU, CLS, CLSPD, ...).
- Un contrat de ville effectif au 31 mars 2024 jusqu'en 2030, labellisé « Engagements quartiers 2030 », avec une mise en œuvre en 2 temps : une 1ère période de trois ans (2024-2026) renouvelable (2027-2030) (Bilan-évaluation à mi-parcours), pour le synchroniser avec le calendrier électoral des Municipales, prévues au printemps 2026.

La CAPVM, en concertation avec les communes de son périmètre en QPV a lancé l'élaboration de son futur contrat de ville par délibération du 28 septembre 2023, pour la période 2024-2030, approuvé par la commune de Torcy par délibération du 29 septembre 2023.

Les orientations thématiques retenues par axe du contrat de ville

Le cadre législatif issu de la Loi Lamy 2014 est la référence avec l'ajout de nouvelles priorités autour de trois grands repères et d'un cap 2030 :

Axe 1. Les Solidarités et la réduction des inégalités englobant les thématiques suivantes : Les solidarités, l'insertion sociale et professionnelle et la réduction des inégalités autour de l'emploi et du développement économique, la promotion de l'éducation, la culture, la prévention de la santé, l'alimentation et la pratique sportive pour les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville :

Axe 2. Des quartiers durables, un cadre de vie et une mobilité à vocation inclusive et citoyenne englobant les thématiques suivantes : le logement et le peuplement, le renouvellement urbain (les 2 NPNRU), le cadre de vie et la transition écologique et énergétique (la gestion urbaine, sociale et environnementale de proximité), les mobilités.

Axe 3. La sécurité publique et la tranquillité urbaine et résidentielle

Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 portant modification de la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville n'a pas modifié la géographie prioritaire de la CAPVM qui garde ses 6 quartiers prioritaires :

- 2 quartiers à Chelles, Grande Prairie (2 097) et Schweitzer-Laennec (871 Hab),
- 2 quartiers à Torcy, L'Arche Guédon (2 640 Hab) et le Mail-Victor-Hugo (3 497 Hab)
- 1 quartier entre Noisiel et Champs sur Marne, Les Deux parcs-Luzard (3 219 Hab)
- 1 quartier à Roissy en Brie, la Renardière (1 689 Hab)

Les six quartiers en QPV dans la CA Paris Vallée de la Marne représentant **14 013 habitants**.

Le contrat de ville, s'appuie ainsi sur **sept leviers principaux** :

1/ **Une géographie prioritaire** renouvelée et resserrée, à laquelle viennent s'ajouter des territoires de vulnérabilités à Lognes, Champs sur marne, Emerainville, Roissy en Brie et Noisiel.

2/ **La participation des habitants**, au travers de la mise en place des différents modes d'expression citoyenne concrétisant le principe de co-construction du contrat de ville. La concertation avec les habitants constitue le socle du contrat de ville 2024-2030.

3/ **Le nouveau programme national de renouvellement urbain** à Torcy (l'Arche Guédon) et Noisiel-Champs sur Marne (Les Deux Parcs Luzard).

4/ **Une mobilisation prioritaire des moyens et des outils du droit commun** comme préalable à toute mobilisation de crédits spécifiques de la Politique de la Ville.

5/ **Un pilotage du contrat de ville à l'échelle de la Communauté d'Agglomération** Paris Vallée de la Marne fédérant l'ensemble des acteurs concernés par la Politique de la Ville.

6/ **Un contrat de ville unique et global** qui vaut pour l'ensemble de la CAPVM et des communes en politique de la ville et a vocation à s'appliquer à l'ensemble des territoires prioritaires (QPV), dans les communes concernées.

7/ **Un contrat de ville effectif au 1^{er} avril 2024 jusqu'en 2030, labellisé « Engagements quartiers 2030 »**, avec une période de trois ans renouvelable (Bilan-évaluation à mi-parcours), ce qui lui permettra de se synchroniser avec le calendrier électoral (les Municipales, prévues au printemps 2026).

Le pilotage

La démarche d'élaboration du futur contrat de ville a été définie en étroite collaboration et association des référents communaux en politique de la ville réunis en comité technique le 7 juillet 2023. Six phases rétroactives suivantes ont été retenues :

1. Exploitation du bilan, du diagnostic et de l'évaluation finale des trois contrats de ville 2015- 2022 établis en 2022, et mise en évidence des enjeux retenus par l'ensemble des acteurs et des partenaires du contrat de ville ;
2. Exploitation des résultats des différentes concertations réalisées avec les habitants entre 2021-2023 et entre le 15 juin et le 10 juillet 2023 et mise en évidence des thématiques à retenir et souhaitées par les habitants pour coconstruire le futur contrat de ville 2024-2030 ;
3. Restitution et exploitation des conclusions, recommandations et préconisations des ateliers du contrat de ville ;
4. Fixation des orientations et des objectifs globaux et spécifiques aux trois territoires, Nord, Centre et Sud, de l'agglomération, conformément aux objectifs et orientations de la Politique de la Ville visés par l'article 1 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (Modifié par loi n°2022-296 du 2 mars 2022 - art. 25) ;
5. Déclinaison territoriale et locale des engagements réciproques entre les différents acteurs et partenaires signataires du futur contrat de ville 2024-2030.
6. Identification des pistes d'actions avec des fiches d'intention de projets et d'actions pour 2024-2030.

La réalisation de ces différentes étapes a permis l'élaboration du nouveau contrat de ville pour l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne et ses quartiers en politique de la ville.

Ainsi, le Conseil Communautaire de la CAPVM a approuvé le contrat de ville 2024-2030, en date du 28 mars 2024, le Conseil Municipal de Torcy en date du 29 mars 2024 ainsi que les autres communes parties prenantes du nouveau Contrat de Ville.

Le Contrat de ville 2024 -2030, pour le territoire Paris-Vallée de la Marne, a été signé le 29 avril 2024 par l'ensemble des partenaires.

L'appel à projets 2024 - Programmation initiale

Les actions financées par les crédits de la Politique de la Ville pour l'année 2024, doivent donc s'inscrire dans les objectifs et priorités des **nouveaux contrats de ville applicables au 1^{er} avril 2024**, et adaptés aux spécificités de chaque territoire.

L'appel à projets 2024, dans le cadre du plan « **Engagements Quartiers 2030** », réaffirme, pour la neuvième année consécutive, les priorités fixées en matière de mobilisation des crédits de la Politique de la Ville pour les quartiers prioritaires de la Seine et Marne.

A cet effet, les actions proposées doivent s'articuler au regard des orientations qui ont été proposées lors des journées thématiques départementales : Santé, Cadre de Vie, Education, Lutte contre la pauvreté, Valeurs de la République.

Les orientations doivent s'inscrire sur un des axes stratégiques suivants :

► Education

Mettre en place de véritables parcours qui permettent les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Des actions favorisant la réussite éducative et l'émancipation.

Par ailleurs, il convient de favoriser le déploiement des Programmes de Réussite Educative (PRE) et des cités éducatives (CE).

► L'emploi et le développement économique

Les actions présentées doivent s'inscrire dans une perspective de l'accès ou du retour à l'emploi, d'accès à la formation, de promotion de l'alternance, de mobilisation du tissu économique local et d'une prise en charge adaptée, notamment des parcours sur le long terme (ex : lutte contre les stéréotypes, aux personnes âgées de 50 ans ou plus touchées par le chômage, l'accompagnement renforcé et personnalisé des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion).

► La santé

Doivent être privilégiées toutes actions dans le domaine de la **santé physique, mais aussi la santé mentale** ou de prévention des souffrances psychiques **notamment dans la petite enfance**. Une attention particulière est portée sur le déploiement des CLS et CLSM.

► L'amélioration du cadre de vie

Une thématique primordiale souvent citée lors des concertations citoyennes tenues en 2023.

Une attention particulière doit être portée sur les actions concourant :

- La sécurité et la tranquillité
- Au mode d'appropriation de l'espace public (marche exploratoire, diagnostic en marchant)
- A l'amélioration des relations de la police / la population.

La transition écologique, enjeu majeur, peut faire l'objet d'actions de prévention et de **lutte contre la précarité énergétique**, d'actions de **sensibilisation aux écogestes**.

Les actions d'accompagnement sur la durée seront prioritaires aux événements ponctuels

Les priorités transversales :

1/ Les actions en faveur de **l'égalité femmes-hommes**

2/ L'activité physique et sportive au regard de la préparation **des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024**. Saisir cette opportunité pour **l'emploi**, en particulier l'emploi des jeunes, des seniors ou toute autre population vulnérable, ou pour la **santé publique**.

3/ Les actions menées sur l'intégration des **populations vulnérables** (personnes en situation de handicap, personnes isolées, familles monoparentales, les jeunes, les personnes âgées.) et inscrites dans les champs d'intervention précédemment cités.

4/ **L'accès aux droits et l'inclusion numérique** garantissant un accès équitable aux services publics ou mettant l'accent sur le développement de compétences numériques permettant à chacun d'accéder à ses droits.

5/ **La lutte contre les discriminations** (actions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations).

6/ **La prévention de la pauvreté** et la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge.

Les Quartiers d'été

Ce dispositif est reconduit en 2024, il vient compléter la programmation initiale du contrat de ville.

Créé en 2020 pour répondre aux effets délétères de la crise sanitaire dans les communes en QPV, il vise à soutenir des initiatives pour proposer, durant les mois de juillet et août, une offre d'activités variées aux habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Les orientations 2024 doivent, à l'instar de 2023, viser à faire de la période estivale :

- Un temps de respiration, de divertissement et de découverte.
- Un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

► En 2024, 6 projets torcéens ont bénéficié de l'enveloppe « Quartiers d'été » pour un montant total de **29 000 €** (contre 36 000 € en 2023) : 5 projets associatifs réalisés par l'OMAC et la MJC, 1 projet ville conjuguant les quartiers d'été et le passage de la flamme olympique.

Contexte

Si les projets municipaux, engagés en 2024, représentent principalement des actions en reconduction, leur contenu s'inscrit dans une démarche évolutive et partenariale.

Le territoire se caractérise également par un nouveau projet porté par la ville : « l'art en partage » en faveur des enfants sur le temps périscolaire et de nouvelles actions pour les habitants torcéens initiées par les associations suivantes : ACS 77, Le Tennis Club de Torcy, Jeunesse Projets Aboutis, La Mission Locale.

Les 32 projets proposés montrent l'importance du dynamisme engagé sur le territoire et la volonté des porteurs d'actions d'intervenir plus particulièrement en direction des habitants des deux quartiers prioritaires de la ville, le quartier de l'Arche Guédon (2 640 hab) et le quartier du Mail/Victor Hugo (3 497 hab) dans une dynamique participative et citoyenne.

Le contexte exceptionnel de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, en France et sur l'agglomération Paris Vallée de la Marne, a été une opportunité pour la ville de Torcy, labellisée Terre de Jeux, d'inscrire un certain nombre de ses actions du Contrat de Ville 2024 à ce rendez-vous olympique en proposant à tous les Torcéens de pratiquer des activités sportives tout en célébrant les valeurs de l'Olympisme et de participer à de grands rassemblements populaires citoyens vecteurs de lien social.

Les actions réalisées en chiffres

En 2024, pour les habitants des QPV de la ville, l'Etat a apporté son soutien financier à hauteur de **92 800 €** (programmation initiale) + **29 000 €** (enveloppe complémentaire Quartiers d'été), soit un total de **121 800 €** correspondant à 27 actions subventionnées, soit 8 actions municipales subventionnées (pour 8 actions présentées) et 20 actions associatives subventionnées (pour 24 actions présentées).

En 2023, ce soutien était de **143 000 €** correspondant à 6 actions municipales subventionnées (pour 7 actions présentées) et à 23 actions associatives (pour 34 actions présentées).

En 2024, la contribution totale de l'ANCT s'élève à **121 800 €** pour une demande ville + associations de **205 300 €**, soit une participation totale de l'ANCT de 59,32 %. A noter une participation de l'ANCT de **89,79% pour les actions municipales**.

SUBVENTIONS CONTRAT DE VILLE TORCY 2024

VILLE – ASSOCIATIONS

VILLE – ASSOCIATIONS			
VILLE			
BENEFICIAIRE	NOM DE L'ACTION	Subvention demandée en 2024	Subvention votée en 2024
Scolaire	L'Art en partage	3 000,00	2 000,00
BIJ	Mieux informé, mieux protégé	8 000,00	3 000,00
BIJ	Avec le permis ça roule	9 000,00	5 000,00
Enfance	RV de l'enfant et de la famille/CCE	5 000,00	2 000,00
Enfance	Ateliers tremplin/Etude éducative et culturelle	12 000,00	12 000,00
Sport	eWeek Torcy Festival	10 000,00	8 000,00
Sport	Torcy c'est sport	2 000,00	2 000,00
Jeunesse	QE : Quartiers d'été et la Flamme Olympique	10 000,00	10 000,00
	TOTAL VILLE	49 000,00	44 000,00
	dont enveloppe QE	10 000	10 000

ASSOCIATIONS

BENEFICIAIRE	NOM DE L'ACTION	Subvention demandée en 2024	Subvention votée en 2024
OMAC	Code la route 2.0	5 000,00	4 000,00
OMAC	Festi-jeunes	5 000,00	3 000,00
OMAC	Studio Mic & Danse	7 000,00	5 000,00
OMAC	Soutenir la jeunesse torcéenne (Nouvelle action)	15 000,00	8 000,00
OMAC	VVV Cœur de Quartier / QE	5 000,00	4 000,00
OMAC	QE : Mobilisons-nous pour le 13 juillet /Le Mail	5 000,00	4 000,00
OMAC	QE : Fête Baudelaire/Victor Hugo	4 000,00	4 000,00
OMAC	QE : 14 juillet citoyen Arche Guédon	4 000,00	4 000,00
OMAC	QE : Sorties à la mer en famille	3 000,00	2 000,00
MJC	Mafalda Bel-Air	5 000,00	0,00
MJC	Les petites bêtes de mon école	5 000,00	0,00
MJC	Vacances apprenantes : Les cahiers apprenants	3 000,00	0,00

MJC	Témoign'âges	4 000,00	0,00
MJC	Rhizome	5 000,00	2 700,00
MJC	Maf'Art	4 000,00	2 000,00
MJC	Quartiers d'art et d'été	5 000,00	5 000,00
Jeunesse Projets aboutis	Jeunesse en action	5 000,00	2 700,00
ACS 77	ASL, cours de FLI et accès aux droits pour tous	11 300,00	3 000,00
Tennis Club de Torcy	Fête le Mur	10 000,00	6 000,00
ACTIVE TORCY	Chemins et passages	4 000,00	2 700,00
Les Petits débrouillards	L'année scientifique	12 000,00	2 900,00
La Paume de Terre	Les quartiers enchant(i)és	8 000,00	2 850,00
MLPVM	Les 10 jours de la réussite	12 000,00	2 375,00
Comité des Fêtes	Féeries hivernales	10 000,00	7 575,00
TOTAL ASSOCIATIONS		156 300,00	77 800,00
dont enveloppe QE		21 000,00	19 000,00
TOTAL VILLE + ASSOCIATIONS		205 300,00	121 800,00

Par thématique

Thématique du Projet	Nombre de Projets	Financement 2024
<i>Education</i>	2	14 375
<i>Santé</i>	1	3 000
<i>Parentalité – Droits sociaux</i>	1	2 000
<i>Culture- Expression artistique</i>	8	27 725
<i>Droits et Citoyenneté-Participation /prog initiale</i>	1	3 000
<i>Lien social- Citoyenneté-Participation / Quartiers d'été</i>	6	29 000
<i>Jeunesse OMAC</i>	4	17 700
<i>Sport</i>	3	16 000
<i>Emploi</i>	2	9 000
TOTAL	28	121 800 €

L'évaluation des projets et les moyens mobilisés

Les thématiques dominantes

La programmation des actions dans le cadre des appels à projets 2024 fait ressortir l'importance des actions dédiées à la cohésion sociale, tant pour la ville que pour les associations torcéennes. Elle se traduit par la mise en œuvre d'actions relevant principalement des thématiques : Participation citoyenne et jeunesse, notamment avec les quartiers d'été, et culture / expression artistique.

La labellisation de la cité éducative Noisiel – Torcy en 2022 pour 3 ans, a généré un glissement des thématiques Education et parentalité, initialement inscrites sur le contrat de ville, sur ce dispositif.

I. LA COHESION SOCIALE

Les actions présentées par la ville et financées par l'ANCT traduisent avant tout un fort engagement de la ville en faveur de sa jeunesse. Cette volonté est liée à l'importance de la population jeune sur le territoire (37% de jeunes de moins de 25 ans, 38% sur le quartier de l'Arche Guédon et 42% sur le quartier du Mail/Victor Hugo). Les questions liées à la parentalité, à la réussite éducative, à l'orientation scolaire et professionnelle, à la poursuite d'études, à l'emploi, à l'autonomie, à l'identité et à la construction sont particulièrement prégnantes dans les quartiers prioritaires.

Cet engagement de la ville s'appuie sur un Projet Educatif de Territoire (2022-2025) qui a élargi son public cible, son champ d'actions et s'est enrichi de nouveaux partenaires et de nouveaux axes éducatifs. Le déploiement du

PEDT dépasse de loin le strict périmètre des quartiers en géographie prioritaire de la Politique de la Ville.

La pérennisation des actions déployées dans le champ social en lien avec les habitants consolide l'intervention publique dans les quartiers prioritaires en cohérence avec le projet municipal en faveur des politiques éducatives.

Les objectifs généraux visés pour les quartiers :

- Contribuer à la réussite éducative des enfants et des jeunes
- Accompagner les familles dans leur fonction parentale
- Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé des jeunes
- Favoriser l'éveil culturel des jeunes
- Coordonner et promouvoir la vie associative
- Favoriser la participation des habitants
- Le lien social au cœur des quartiers
- La prévention et la lutte contre les discriminations
- Favoriser l'accès à l'emploi
- Améliorer le cadre de vie des habitants

1. Contribuer à la réussite éducative des enfants et des jeunes

Le volet éducatif est inhérent à la Politique de la Ville, il est intégré aux contrats de ville. Il vise à compenser les inégalités scolaires des populations des territoires les plus fragiles grâce à des moyens supplémentaires.

Sur les deux QPV de notre territoire, les moins de 15 ans représentent plus de 27% de la population totale, les 15-24 ans 16% soit 43% de la jeunesse qui a moins de 25 ans.

Le décrochage scolaire précoce est très important dans les QPV. Ainsi, 35% des enfants sont considérés comme vulnérables dans les QPV de la CAPVM (contre 15% hors QPV).

Les indicateurs IPS (Indice de Position Sociale) moyens des établissements du 1^{er} et second degré de la ville sont autour de 100, juste moyen, et on recense des IPS autour de 90 pour les écoles élémentaires sectorisées en quartiers prioritaires notamment pour les écoles relevant du QPV Le Mail/Victor Hugo.

Il existe donc une surreprésentation de jeunes fragilisés dans les quartiers en politique de la ville, en difficulté scolaire voire en rupture avec le système éducatif.

L'accompagnement éducatif, de la prime enfance à l'âge adulte, s'impose comme un enjeu prioritaire à mettre en œuvre sur l'ensemble des QPV.

a. Les dispositifs éducatifs

Sur la ville, différents dispositifs et actions sont déployés afin de promouvoir la continuité éducative, de prévenir le décrochage scolaire, de conforter le rôle de l'école et de contribuer à la réussite éducative des jeunes en collaboration étroite avec l'ensemble de la communauté éducative et les parents.

L'année 2024 consolide la mise en œuvre de 2 projets aux enjeux éducatifs majeurs pour notre territoire :

- Le troisième PEDT 2022-2025
- La Cité éducative Noisiel-Torcy 2022-2024

■ Le Projet Educatif de Territoire 2022 - 2025

Une démarche participative et concertée a été adoptée dès 2021 afin de définir, avec toute la communauté éducative, les axes prioritaires du nouveau PEDT qui a pris effet à la rentrée scolaire 2022.

► Les objectifs

- Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire.
- Veiller à une égalité de traitement et à un égal accès de tous aux activités du territoire.
- Assurer une cohérence et une continuité des activités entre les temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).
- Favoriser la mixité sociale et l'égalité filles /garçons pour développer le « vivre ensemble ».
- Permettre pour chaque enfant la mise en place d'un parcours éducatif construit.
- Promouvoir la vie associative et encourager les pratiques culturelles, sportives et de loisirs.

► Les axes prioritaires

- Favoriser la continuité éducative de la journée de l'enfant.
- Ouvrir à de nouvelles thématiques et encourager la pratique d'activités culturelles sportives et autres.
- Soutenir la famille et la parentalité.
- Lutter contre les discriminations et le harcèlement (inclusion, handicap, égalité filles /garçons).
- Développer l'offre d'accueil en direction des préadolescents.
- Favoriser les relations intergénérationnelles, créer des passerelles inter-âge (petite enfance, enfance, jeunesse, parents, seniors).
- Sensibiliser au développement durable.
- Favoriser les relations inter-quartiers.
- Dans le respect de la citoyenneté et de la laïcité.

Le travail collaboratif fédérant l'ensemble de la communauté éducative se poursuit par la déclinaison de ces axes en actions sur notre territoire en faveur de la jeunesse torcéenne.



► Pilotage et mise en œuvre du projet de Cité éducative Noisiel-Torcy

En mai 2022, les villes de Torcy et de Noisiel ont obtenu le label « Cité éducative ». Ce label d'excellence est attribué aux territoires qui montrent leur détermination à faire de l'éducation une grande priorité partagée en se mobilisant pour conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles. Il s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 24 juin 2021 du Premier ministre qui indique que les 62 quartiers de reconquête républicaine (QRR) doivent faire l'objet d'une déclinaison prioritaire du volet « égalité des chances » de la stratégie de lutte contre le séparatisme en s'appuyant sur les Cités éducatives. Ce dispositif permet d'obtenir un levier sur les territoires fragilisés en accompagnant tout particulièrement les jeunes dès l'âge scolaire.

Cadrage

- 3 QPV sont concernés par la Cité éducative pour une durée de trois ans : Les Deux Parcs Lizard à Noisiel et l'Arche Guédon et Le Mail à Torcy ;
- Obtention du label national « Cité éducative » par l'Etat en Mai 2022 pour 3 ans avec un financement de 300 000 euros /an ;
- Evaluation : En parallèle de la revue de projet, la cité éducative s'inscrit dans une démarche d'évaluation qualitative sur les 3 ans ;
- Réalisation de la programmation des projets et du financement au titre de l'année 2024.

Actions 2024

En 2024, la ville de Torcy et ses partenaires associatifs, ont présenté 25 actions financées par l'ANCT au titre du programme de la cité éducative Noisiel-Torcy pour un montant total de **110 200 €**.

TABLEAU SUBVENTIONS ACTIONS TORCY 2024 CITE EDUCATIVE DE NOISIEL – TORCY		
Porteur de l'action	Intitulé de l'action	Décision
AXE 1 : CONFORTER LE ROLE DE L'ECOLE		
Petite Enfance	Lieu d'accueil et d'écoute enfants - parents	3 000
AFEV	Le mentorat pour lutter contre les inégalités socio-éducatives et le décrochage scolaire – collège Louis Aragon Torcy – 9 élèves	5 000
	TOTAL AXE 1	8 000
AXE 2 : PROMOUVOIR LA CONTINUITE EDUCATIVE		
Petite Enfance	Formons les professionnels petite enfance à l'éveil musical	5 000
Périscolaire	« L'enfant est un piéton pas comme les autres »	6 000
OMAC	Loisirs études locales	16 500
OMAC	Esprit critique et aisance orale	2 500
OMAC	Accompagnement individualisé, c'est l'affaire de tous	3 000
OMAC	La grande dictée	2 000
MJC	Cahiers et vacances apprenants	2 000
MJC	Mafalda/Bel Air	4 000
	TOTAL AXE 2	41 000
AXE 3 : OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES		
Périscolaire	Les droits de l'enfant Inclusion	4 000
Périscolaire	Bouillon de culture	7 000
Périscolaire	Jardin partagé	4 000
BIJ	Les premiers pas vers l'insertion	4 900
BIJ	Impact et influence des médias sur le comportement des jeunes	5 000
Sport	La semaine olympique, Torcy les champions de demain	4 000
Sport	"Vacances sportives"	5 900
MJC	Les petites bêtes de mon école	3 000
MJC	Témoignages	3 000
MJC	Maf'Art	3 000
EBEAAG	Apprivoisons nos écrans	8 000
LA BRECHE	Jeunes acteurs, porteurs d'avenir Lycée Jean Moulin	4 500
Lycée Simone Veil	Découverte des métiers en Immersion 360	2 500
Collèges A.Guédon et L.Aragon	Mobilité collèges	10 000
PLANETE SCIENCES	Si t'es sciences	2 500
	TOTAL AXE 3	71 300
Subventions actions municipales TORCY		53 800
Subventions associations torcéennes		66 500
TOTAL		120 300

Bilan général Cité éducative 2024

➤ Quantitatif

245 000 € projets + ingénierie **55 000 €** (40 000 € CPO+15 000 € fonds de roulement EN) = **300 000 €**

Total TORCY = 123 300 € : 47 800 € Ville + 51 500 € associations torcéennes + 10 000 € 2 collèges Torcy + 9 000 actions partagées Education Nationale Noisiel/Torcy + 5 000 € actions partagées associations Noisiel/Torcy

22 actions pour le territoire TORCY + 2 projet partagés Noisiel/Torcy : Planètes Sciences et AFEV.

➤ Qualitatif

- * Le public 3/12 ans reste le plus large bénéficiaire des actions.
- * Les 18/25 n'ont pas bénéficié de subvention cette année.
- * Les actions intergénérationnelles sont plus nombreuses qu'en 2022 et concernent aussi bien les familles que les publics empêchés.
- * Contrairement à l'année précédente, la majorité des actions 2024 sont des reconductions d'actions 2023.
- * Le domaine artistique et culturel reste prédominant avec l'axe « Ouvrir le champ des possibles » très développé.
- * Une majorité des actions et du budget est consacrée au domaine de « l'ouverture culturelle et artistique » et le nombre d'actions dans ce domaine est en augmentation par rapport à 2023
- * La proportion du budget des domaines de « la citoyenneté et le vivre-ensemble », de « l'accompagnement scolaire » et de « la formation » est en nette augmentation.
- * Les équipes enseignantes sont de plus en plus investies dans les projets de la Cité Educative et mènent une réflexion collective sur les actions Education Nationale.

b. La continuité éducative de la petite enfance à la pré adolescence

1. L'accueil du jeune enfant, grandir en toute confiance

Les projets d'établissements des crèches de la ville et le référentiel qualité d'accueil s'appuient sur la **charte nationale d'accueil du jeune enfant** et de ses 10 grands principes pour grandir en toute confiance et veillent quotidiennement à sa bonne application.

Des modes d'accueil adaptés

La ville offre plusieurs modes d'accueil pour les jeunes enfants dès l'âge de 2,5 mois jusqu'à leur scolarisation : collectif, familial et d'urgence pour répondre aux besoins des familles ainsi qu'une classe maternelle pour les moins de trois ans.

Badgeage

Depuis 2020, il a été mis en place un badgeage afin que les familles bénéficient d'un outil interactif facilitant la gestion de l'accueil de leurs enfants et les horaires d'ouverture et de fermeture de certaines crèches ont été ajustées pour répondre aux besoins lors du télétravail des parents.

Réservation connectée

La ville investit dans l'acquisition d'une application smartphone gratuite et ludique pour les parents qui permettra de lever les freins aux contraintes des réservations par téléphone souvent surchargées et difficilement joignables.

L'accès à la réservation sur smartphone en temps réel, n'importe où et à n'importe quelle heure correspond aux attentes et organisations des familles.

Les familles en recherche d'emploi pourront réserver une place disponible à la dernière minute si un entretien de recrutement leur est proposé « au pied levé ».

Relais Petite Enfance

Mise à disposition de 2 relais petite enfance (RPE : ouverture de second relais en 2020). L'offre est sectorisée (Nord/Sud) afin de proposer aux familles et aux assistants maternels un service gratuit d'accueil individuel de qualité et de proximité. A l'automne 2024, le bureau du RPE des Crayons de Couleur a rejoint celui du Bord de l'Eau, cette proximité permet de faciliter les échanges entre les 2 responsables et permet au public de mieux identifier les RPE en un lieu unique.

Animés par une professionnelle de la petite enfance, éducatrice de jeunes enfants, les RPE s'adressent aux futurs parents ou parents de jeunes enfants, aux assistants maternels et aux petits, avant l'entrée à l'école. Ils fonctionnent du lundi au vendredi.

En 2024, les RPE se sont engagés dans la mission renforcée « guichet unique ». Ils deviennent l'unique porte d'entrée des familles du territoire en matière d'information sur les différents modes d'accueil de la commune et renseignent sur les démarches relatives à l'embauche d'un assistant maternel indépendant (législation, convention collective, aides financières...) et orientent si nécessaire vers les partenaires spécialisés (inspection du travail, Urssaf...).

La mise en place de cette offre de service s'est faite progressivement tout au long de l'année, pour être effective à l'automne, avec l'ouverture des demandes d'information en ligne sur monenfant.fr et la redéfinition du parcours parent, incluant systématiquement une rencontre avec les RPE.

Ce sont des lieux d'information et d'animation qui visent à améliorer les conditions d'accueil individuel au domicile des assistantes maternelles indépendantes, ils offrent un cadre d'échanges et de rencontres individuelles (2024 : 483 contacts téléphoniques, par mail ou RDV) mais peuvent également prendre la forme d'actions collectives : conférences, groupes de paroles, soirées thématiques (2024 : 6 soirées : « J'peux pas j'ai relais », « Je rédige mon projet d'accueil », « Alimentation du jeune enfant », « Mon métier en scène »...)

Les RPE accompagnent la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques en proposant des ateliers d'éveil (2024 : 21 actions : 6 ateliers RPE Crayons de Couleur, 6 ateliers RPE BDE et 9 actions communes : carnaval, RDV de l'enfant et de la famille, fête des RPE, spectacles...) et en soutenant le départ en formation continue.

LAEP

Ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) en 2021 sur 2 demi-journées, une forte fréquentation a motivé l'ouverture d'une 3ème demi-journée depuis janvier 2024.

Lieu de rencontres entre parents et d'échanges avec des professionnels, il offre un espace de jeux et d'éveil pour les enfants. Les parents sont accueillis de manière anonyme, gratuite et sans inscription. Les futurs parents sont également les bienvenus.

REAAP, renforcer le lien parent-enfant

La ville adhère au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents de Seine & Marne (REAAP) - Charte signée entre la Ville et la CAF en août 2019.

La CAF soutient les projets en faveur de la parentalité, (ateliers parents-enfants, conférences) portés par la ville.

En 2024, pour répondre aux besoins exprimés par les familles, le service petite enfance a réalisé le projet parentalité « Actions Parent'Aises ». Ces ateliers parents-enfant, en petits groupes, animés par des professionnels qualifiés, ont permis aux familles de renforcer leurs compétences parentales en étant acteurs de ces temps d'échanges privilégiés et de complicité avec leurs enfants.

Accueillir des enfants en situation de handicap

L'accueil des enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique fait partie des missions des structures d'accueil de la petite enfance.

Les objectifs du projet :

- Accueillir les enfants porteurs de handicap.
- Former l'ensemble des professionnels au repérage précoce des troubles neuro du développement, handicap chez le tout petit.
- Mettre en place des PAI adaptés aux enfants présentant des troubles du développement nécessitant des aménagements et/ou accompagnements spécifiques.
- Suivi des enfants porteurs ou en découverte de handicaps et accompagnement des familles.
- Amélioration des conditions d'accueil du jeune enfant et des conditions de travail du personnel en développant la thématique de l'inclusion.

En 2024, le service petite enfance de la ville a pris différentes mesures afin d'offrir les meilleures conditions d'accueil du jeune enfant porteur de handicap :

- Constitution de dossier de PAI avec les familles : entretien avec le médecin de crèche ou la professionnelle paramédicale pour être en accord sur la conduite à tenir. Formation du personnel d'accueil de l'enfant par une infirmière aux conduits d'urgence.
- Accompagnement des familles et soutien des professionnelles par la RSAI dans le suivi spécifique de ces enfants.

- Création d'un espace dédié et aménagé : salle sensorielle et constitution d'une malle sensorielle mobile avec séances de sensibilisation à l'utilisation du matériel et de l'espace par l'Educatrice de jeune enfant de la MPE auprès des professionnelles des crèches de Torcy (action financée par l'ANCT Cité éducative 2024)
- Un état des lieux des situations d'accueil nécessitant un PAI et/ou un accueil particulier du fait de troubles de développement et/ ou maladie chronique a été réalisé au sein des EAJE de la ville.

Journée pédagogique

La ville organise, tous les ans, une journée pédagogique thématique pour tous les agents de la petite enfance.

Perspectives 2025

Accueil occasionnel

A partir de janvier 2025, le développement de l'accueil occasionnel sur les très grandes crèches collectives débutera afin de proposer des temps d'accueil non régulier. En effet, la population d'enfants de moins de 3 ans issue de foyers en précarité augmentant, le développement de l'offre d'accueil occasionnel semble indispensable pour proposer un service d'accueil adapté aux besoins de ces familles.

Formation des professionnels sur les troubles du développement

Dans l'attente de la notification de la CAF, cette étape du projet « Accueillir un enfant en situation de handicap » sera réalisée début 2025 avec la mise en place d'une formation commune pour les professionnels de la petite enfance et de l'enfance.

2. Favoriser l'éveil et l'épanouissement des enfants et des préadolescents

Bilan scolaire et périscolaire

Dans le cadre de la Cité éducative et à l'appui du PEDT de la ville, la direction des politiques éducatives, ses équipes et ses partenaires institutionnels et associatifs œuvrent pour la réussite éducative et l'épanouissement des enfants et des jeunes torcéens avec la mise à disposition d'équipements dédiés, des accueils et des services adaptés aux besoins des enfants et des familles et la programmation et la mise en œuvre d'actions répondant aux priorités éducatives de la ville.

I - Accompagnement scolaire, animation des temps scolaires, périscolaires et des rythmes de vie de l'enfant

a. Unité Scolaire

- **Les études**

Des études surveillées ont été organisées dans les 10 groupes scolaires à partir du CE1.

En moyenne, 17 à 24 études fonctionnent le lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 18h. Les enfants font leurs devoirs, l'enseignant est en position de soutien et en relation d'aide auprès des enfants.

Sur l'année, une moyenne de **19 études** sont ouvertes chaque trimestre accueillant en moyenne **299 enfants** tous les soirs.

- **Les classes de découverte :**

Rappel des objectifs :

- Elles contribuent à donner du sens aux apprentissages.
- Elles illustrent l'intérêt et la diversité des manières d'apprendre.
- Elles favorisent le décroisement des enseignements.
- Elles tendent à compenser les inégalités sociales et culturelles.
- Elles constituent enfin des occasions propices à l'apprentissage de la vie collective et à l'instauration de relations, entre adultes et enfants, différentes de celles de la classe.
- Elles s'intègrent au projet d'école et au projet pédagogique de la classe.

Les classes avec nuitées : **144 élèves**

- Sur le site d'Argueil :
CVE : **25 élèves**

Les Gradins : **23 élèves**

Le Clos de la Ferme : **50 élèves**

- Sur le site de BALSIEGES :
Bel Air **46 élèves**

Les classes sans nuitées : **129 élèves**

- Classe poney **48 élèves** de Victor Hugo, **29 élèves** de Julie Daubié et **57 élèves** de Georges Brassens soit un total de **134 élèves**
- Classe théâtre **48 élèves** de Beauregard et Louise Michel

321 enfants des écoles de Torcy ont participé aux classes de découverte.

b. Unité Enfance et périscolaire

• Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires :

Les actions municipales réalisées :

. **3 mini-séjours** pendant les vacances d'été, 2 sur le site de « Crève-cœur » et 1 sur le site de « Courgeoût » pour les enfants de 6 à 10 ans / 2 au mois de juillet et 1 en août.

➤ Participation de **72 enfants**.

. De nombreux **temps festifs avec les familles** : soirée jeux de société, expositions des créations des enfants, inauguration d'un potager, soirées contes, marché de Noël, veillées.

. **Les sorties** sur les mercredis et les périodes de vacances scolaires :

- Visites de musées/expositions.
- Sorties dans des parcs/ parcs à thèmes.
- Bases de loisirs.
- Spectacles.
- Manifestations sportives et culturelles.
- Cinéma/Théâtre.
- Cueillette/ visite de la ferme.
- Randonnées.
- Sorties vélo
- Piscine

Les grandes manifestations de l'année :

- La journée des droits de l'enfant, le mercredi 20 novembre – Thématique du handisport.
- Le mois de décembre a été consacré aux festivités de Noël – Marché de Noël / Spectacle de Noël.
- La semaine du goût (au mois d'octobre) sur les temps de la pause méridienne, les accueils et les mercredis, sur la thématique du chocolat.
- Les fêtes de fin d'année et les kermesses en collaboration avec les écoles juin/juillet 2024.

• Les différents temps périscolaires et extrascolaires :

. La pause méridienne : **1 800 enfants** déjeunent tous les jours (en moyenne) sur les 10 cantines scolaires de la collectivité.

Un temps de restauration, d'éducation et d'animation :

Le temps du repas est un moment privilégié de la vie quotidienne. Il répond à des besoins physiologiques importants. En effet, ce temps doit être un moment de détente, de convivialité, d'éducation où chaque enfant participe et apprend à vivre avec les autres.

. Les centres d'accueil : 9 centres d'accueil / **68 543 présences** sur les accueils en 2024

Tous les enfants scolarisés ont la possibilité d'être accueillis :

Le matin de 7h à 8h30

Le soir de 16h30 à 18h45.

Un goûter est proposé aux enfants et des ateliers autour du jeu sont mis en place.

Des activités ludiques et récréatives sont proposées chaque soir aux enfants

. Les mercredis et les vacances : **37 284 présences** sur les mercredis et les vacances scolaires en 2024

5 centres de loisirs les mercredis et 4 centres sur les périodes des vacances scolaires.

Les centres de loisirs sont ouverts de 7h00 à 19h00.

Les familles peuvent inscrire leurs enfants en demi-journée ou en journée complète.

- **Les pré-ados :**

Depuis 2021, les jeunes torcéens scolarisés en 6^{ème} et 5^{ème}, sont accueillis au club préadolescents de la ville. Ce club est une structure indépendante des centres de loisirs de la ville. Les jeunes sont encadrés par une équipe de 2 animateurs.

Les objectifs du centre préadolescent :

- Permettre aux préadolescents de s'épanouir en dehors du cadre familial et scolaire.
- Rendre les préadolescents acteurs de leur temps libre.
- Favoriser l'implication des familles.
- Accompagner les préadolescents au cours de l'adolescence.
- Assurer la sécurité physique et morale des préadolescents.

De nombreuses activités leur sont proposées, mais les jeunes sont encouragés à réfléchir, à agir et à construire leurs projets.

En 2024, **13 jeunes ont été accueillis en moyenne par jour** sur cette structure.

- **Le plan mercredi :**

Rappel du fonctionnement du dispositif « Plan Mercredi »

Il s'agit de faire cohabiter dans un même équipement des activités de type ateliers spécifiques sous forme de cycle fonctionnant à certaines heures. Une approche ludique est privilégiée basée sur le plaisir et le volontariat des enfants.

Dans le cadre du plan mercredi 2024, les activités spécifiques de 2023 ont été maintenues et quelques autres sont venues s'ajouter. Ces activités sont proposées à l'ensemble des enfants de plus de 6 ans. Les enfants s'inscrivent et s'engagent à participer à l'intégralité des séances du cycle (la durée d'un cycle dure entre 7 et 11 semaines).

Activités du « Plan mercredi » :

- Tennis
- GRS
- Boxe
- Golf
- Vélo
- Football
- Arts visuels
- Atelier culinaire
- Danse contemporaine
- Théâtre
- Atelier Manga
- Stop motion
- Visites culturelles

- **Le Conseil Communal d'Enfants**

Le CCE répond à la volonté de la municipalité de favoriser l'expression des enfants de la commune. C'est un lieu d'échanges où tous les enfants de Torcy ont la parole par l'intermédiaire de leurs élus, il constitue un moyen idéal pour participer pleinement à la vie citoyenne.

Ce conseil a aussi la volonté de permettre aux enfants de monter des projets réalisables, afin de les faire participer activement à la vie de la commune et valoriser la jeune génération.

Les enfants élus du conseil communal ont un mandat de 2 ans (de novembre 2023 à novembre 2025). 34 élus de CM1/CM2 représentant les 10 groupes scolaires de la ville. En 2024, les élus ont participé à 36 réunions et/ou événements.

Projet en cours :

- Débat autour du harcèlement scolaire.
- Journée de ramassage des déchets.
- Embellissement des extincteurs dans les groupes scolaires.
- Installation d'un nouveau parc à chiens.

Actions réalisées :

- Des journées intergénérationnelles à la résidence des personnes âgées (tournoi de jeux de société, balades, ateliers culinaires).
- Participation aux commémorations du 11 novembre et du 8 mai.
- Visite du SIETREM.
- Participation à la semaine des RDV de l'enfant et de la famille et à la semaine des droits de l'enfant.
- Visite du Sénat.

• **Le projet théâtre :**

Des ateliers théâtre sont dispensés dans le cadre du « plan mercredi » tous les mercredis aux enfants et préadolescents. Les ateliers ont démarré sous forme de petits exercices, afin d'initier les enfants aux bases théâtrales : concentration, confiance, écoute, énergie, conscience de l'espace, pour ensuite introduire, dans ces séances, la création de différents tableaux en vue des restitutions.

Chaque mercredi, 2 ateliers sont proposés aux enfants des centres de loisirs et 1 atelier pour les préadolescents.

- Au total 130 heures sur une année. **70 enfants** de 6 à 11 ans et **12 préadolescents** bénéficient de ces ateliers.
- Trois restitutions ont eu lieu en janvier et en juin 2024 pour les 6/11 ans et en mai pour les préados.

♦ « **Les ateliers tremplin » Périscolaire**

Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)

Au cours de l'année, les enfants ont pu travailler autour de la thématique : « Les contes de Charles Perrault ».

Le lien avec les familles : Dès la semaine du 30 septembre 2024 des "séances de découverte " ont été mises en place et proposées aux parents. De ce fait, les parents ont visualisé les lieux où se déroulaient l'action, ont rencontré les intervenants de leurs enfants, pour un vrai temps d'échanges. Ces séances découverte permettent aux parents d'être associés dès la rentrée à la progression de leurs enfants et de rencontrer les intervenants tout au long de l'année.

Pour accompagner les enfants dans leurs "difficultés", 12 agents du service Enfance interviennent tout au long de l'année et, pour la troisième année consécutive, 12 bénévoles de l'association "Lire et Faire Lire" viennent renforcer l'équipe en proposant la rencontre des enfants autour du livre et de la lecture. Une convention lie la ville et cette association.

- **86 enfants** des 10 écoles de la ville ont pu bénéficier de ce dispositif éducatif.

► **La subvention accordée par l'ANCT est de 12 000 €.** Elle a contribué à l'achat de fournitures, de matériel pédagogique et à la rémunération des intervenants.

• **Les rendez-vous de l'enfant et de la famille :**

Cette action financée par l'ANCT et réalisée en direction des enfants et de leur famille par le service enfance, petite enfance et le tissu associatif, est un rendez-vous annuel balisé sur une semaine qui propose des activités éducatives, culturelles, sportives favorisant les temps d'échanges et de rencontres entre les parents, enfants et la communauté éducative (Cf. présentation de l'action parentale p19).

• **Fête vos jeux**

Cette manifestation annuelle, organisée le samedi 14 septembre 2024, à l'échelle de la ville, est l'occasion de partager un grand moment festif qui a réuni, encore une fois, de nombreux torcéens de tout âge. Elle s'est tenue dans un autre quartier de vie situé également en quartier prioritaire (secteur du Mail/V.Hugo), ceci afin d'impulser une dynamique après la période de l'été. Le quartier choisi est situé à proximité du quartier

Baudelaire près des lacs, environnement doté d'espaces naturels qui a permis la mise en place de nouveaux ateliers.

La volonté municipale était faire participer le plus grand nombre, notamment tous les acteurs de la communauté éducative et donner une grande place aux parents, en impliquant également les jeunes du Conseil Communal d'Enfants, nouvellement élus. Cet objectif a été atteint avec la participation de **plus de 2200 personnes**.

La réalisation de cette journée joyeuse et festive a été de qualité et a rassemblé tous les publics dans leurs diversités (mixité sociale culturelle et intergénérationnelle).

La thématique déclinée en 2024 : « Retour vers le futur ».

Une forte mobilisation municipale et un partenariat riche et diversifié : **72** animateurs de la ville + **2** agents de l'intendance + **5** agents de la petite enfance et **une trentaine** de partenaires ont organisé et participé à cette manifestation (dont Elior, l'UNICEF, le SIETREM, l'OMAC et les médiathèques).

♦ « Les 10 jours de la réussite » Mission Locale PVM (5 QPV)

Programme de remobilisation vers l'orientation scolaire et professionnelle pour lutter contre le décrochage scolaire des jeunes de 16 à 25 ans. 3 à 4 parcours aménagés par an, hors congés scolaires, en 14 étapes (13 ateliers collectifs et 1 entretien individuel pour 32 jeunes « décrocheurs » (entre 8 et 10 jeunes par parcours). Bilan non communiqué.

► **La subvention accordée est de 8 357 €.** Elle a contribué au financement des référents formation, d'acquisition de fournitures et d'outils de communication.

- **Loisirs études locales :**

Cette action, proposée par l'OMAC, est financée dans le cadre de la programmation Cité éducative 2024 à hauteur de 16 500 €.

Mises en place depuis plusieurs années en direction des élèves de niveau collège résidant principalement dans les 2 QPV de la ville, les sessions « Loisirs & études » se sont déroulées sur chaque semaine des vacances scolaires (Vacances d'hiver, printemps, été, automne et fin d'année 2024), permettant ainsi d'accompagner et de motiver les jeunes tout au long de leur année scolaire et de revoir les fondamentaux scolaires.

Les matins étaient consacrés à une approche différente des contenus incompris et des apprentissages scolaires. Les animateurs ont pu apporter un appui méthodologique aux jeunes. Des jeux pédagogiques ont été animés après les sessions de travail.

Les après-midis, ont été consacrés à des activités de loisirs éducatifs, scientifiques, sportives et culturelles qui ont éveillées leur curiosité et épanouissement. Les jeunes ont pu découvrir de nouveaux sports, jeux, lieux culturels et apprendre à mieux s'intéresser au monde qui les entoure. Un retour a été fait aux professeurs en fonction des difficultés des jeunes.

► 56 participants (37 garçons/19 filles).

En 2024, d'autres actions, déployées dans le cadre de la cité éducative, sont venues compléter cette offre éducative. On peut citer notamment l'action « Le mentorat » proposée par l'AFEV au sein du collège Louis Aragon, « Les cahiers et vacances apprenants » proposée par Mafalda/ MJC André Philip en lien avec l'école du Bel-Air ou encore « Jeunes acteurs, porteurs d'avenir » initiée par La Brèche en faveur de jeunes volontaires du lycée Jean Moulin.

2. Accompagner les familles dans leur fonction parentale

Les actions de soutien à la fonction parentale sont transverses à un grand nombre de thématiques et sont portées tant par la ville que par le tissu associatif torcéen.

♦ « Les rendez-vous de l'enfant et de la famille » Périscolaire

La thématique abordée cette année : « Les valeurs de l'olympisme »

Cette action a été réalisée en direction des familles, des professionnels, des bénévoles communaux et associatifs et plus largement des habitants. Elle s'est traduite par l'organisation d'actions éducatives. Afin de mobiliser le plus grand nombre (enfants, jeunes et la communauté éducative), une réunion de lancement a été programmée dès la fin du mois de janvier 2024. Certaines associations et les services habituellement impliqués ont participé à cette première rencontre.

La semaine des RDV de l'enfant et de la famille : du 13 au 18 mai 2024

Les actions réalisées lors de la semaine des rendez-vous de l'enfant et de la famille :

- Lundi 13 mai : Vernissage de l'exposition sur l'histoire des jeux olympiques.
- Mardi 14 mai : Petit déjeuner olympique convivial en partenariat avec l'OMAC.
- Mercredi 15 mai : Manifestation la tête et les jambes (centre de loisirs).
- Mercredi 15 mai : J.O Freestyle (OMAC - centre de loisirs Léo Lagrange).
- Mercredi 15 mai : Challenge artistique (avec la MJC).
- Mercredi 15 mai : "Entre voix" les jeux olympiques (MJC).
- Vendredi 17 mai : Lectures d'histoires (médiathèque).
- Samedi 18 mai : Histoires multilingues (créa-joie).
- Les événements sur la semaine :
 - "Bougeothèque olympique des tout-petits" (petite enfance)
 - Lecture d'histoires avec la librairie "2 sœurs Mille pages 1 café"
 - Animations olympiques sur la crèche collective 66
 - Petit déjeuner et goûter sportif (Elior)

► La subvention accordée est de 2 000 €. Elle a contribué au financement des prestataires extérieurs (exposition, théâtre-forum).

♦ « Sortie à la mer en famille » Quartier d'été - OMAC

Dans le cadre des quartiers d'été, les journées à la mer en famille ont une place fondamentale dans la programmation estivale de l'OMAC. Un sondage a été réalisé pour impliquer les habitants dans le choix des destinations, avec une invitation à la « commission sortir » pour la présentation des plages et villes potentielles pour les journées à la mer en famille.

Les dates des journées ont été choisies pour éviter tout chevauchement avec d'autres événements liés aux Jeux Olympiques et les opportunités (mairie et Politique de la Ville) d'assister à des rencontres sportives. Les inscriptions ont été prises lors des portes ouvertes de l'été le samedi 29 juin, garantissant ainsi une participation active des familles et la réussite de l'événement. Les deux journées se sont déroulées le samedi 27 juillet à Veules les Roses et le samedi 10 août à Fort Mahon. Cette action, au fil des années, a prouvé qu'elle participe au renforcement de la cohésion de groupe par la découverte des autres et au lien intergénérationnel. Mais aussi et surtout, à l'épanouissement des familles par la découverte d'un milieu différent et le sentiment du devoir parental accompli en organisant des activités pour leurs enfants.

Ces 2 journées ont rassemblé **122 participants**, dont 110 issus des 2 QPV avec une mixité des publics en genre et en âge.

► La subvention accordée est de 3 000 €. Elle a principalement contribué aux frais de location de cars.

3. Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé des jeunes

a. Prévention Santé et Citoyenneté

A l'échelle intercommunale, le service prévention, santé, sport-santé de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne a réalisé un état des lieux des actions menées sur son territoire en matière de prévention santé et citoyenneté en se basant sur le contrat de ville et le contrat local de santé. En 2025, cette synthèse fera l'objet d'un travail de priorisation avec les communes et d'identification des pistes d'actions à engager et/ou à renforcer à l'échelle intercommunale et communale mais également de travailler en complémentarité et de renforcer le réseau d'acteurs.

A l'échelle de la commune, un certain nombre d'actions ont été réalisées dans le cadre de la thématique « Santé pour tous » autour de l'axe citoyenneté, la santé-sport ou encore la parentalité. Ces actions ont été déployées et financées dans le cadre du contrat de ville, comme « Mieux informé, mieux protégé », « Torcy, c'est sport », et au sein de la cité éducative, comme « Lieu d'accueil et d'écoute parents enfants » et « vacances sportives ».

Par ailleurs, dans le cadre du projet d'accompagnement des collectivités territoriales en santé (ACTes), la ville de Torcy s'est portée volontaire pour bénéficier d'un accompagnement sur la période 2023-2025 afin de mettre en place des politiques de promotion de la santé afin de mieux prendre en considération les inégalités sociales de santé.

Des ateliers de formation animés par les associations Promotion de santé et Pas de côté en direction des acteurs municipaux et associatifs du territoire et un séminaire inter-sites, avec pour fil conducteur « La santé

mentale pour tous » ainsi qu'un état des lieux de l'existant en matière d'actions santé a permis d'amorcer un plan d'actions à l'échelle de la ville à finaliser en 2025.

► « Un temps pour soi, Bien-être ensemble ! »

Du 7 au 24 octobre 2024, à l'initiative de la ville, et ses partenaires, l'action « Un temps pour soi, Bien-être ensemble ! » a fait l'objet du déploiement d'un large programme de sensibilisation et d'information sur le bien-être et la santé en direction de 473 adultes et 102 enfants soit un total de **575 bénéficiaires**.

Les actions réalisées :

- Dépistage vision : par des professionnels de l'AVIH à la Maison Léo Lagrange : 4 femmes, 10 hommes, 3 jeunes de plus de 16 ans = 17 personnes
- Le goûter : 47 enfants = 1 homme + 1 femme = 49 personnes
- Confiance en soi et Make Up : 6 femmes
- « Vous saurez tout sur la contraception » : par des professionnels du centre de santé sexuelle de Noisiel à l'OMAC à l'Arche Guédon = 7 femmes
- Les bonnets roses : Piscine de l'Arche Guédon 300 personnes dont 180 femmes+ 80 hommes + 40 enfants
- Ateliers danse parents enfants : 24 personnes dont 12 enfants + 12 adultes
- Auto palpation à la MSPU : 16 femmes
- Marche rose : 36 participants dont 18 torcéens dont 12 femmes + 6 hommes
- Mieux informé, mieux protégé : Association AIDES = 138 personnes dont 17 entretiens individuels ayant conduit à 16 dépistages (16 VIH – 14 hépatite B dont 1 positif – 14 hépatite C et 15 Syphilis). Distribution de 147 préservatifs externes, 30 préservatifs internes, 140 doses de lubrifiant et 5 autotests VIH. 17 orientations vers une vaccination, 17 vers une complétion de dépistage et 1 vers un accompagnement en service hépato-gastro-entérologie du GHEF.

Les partenaires

L'OMAC, la Maison de Santé de Torcy, l'AVIH, AIDES, Emergences, la RATP, le conservatoire Michel-Slobo, KGB Make-Up, le centre de santé sexuelle de Noisiel, les CCAS de Torcy et de Noisiel, le Torcy Canoë Kayak, le comité départemental de natation de Seine et Marne et le Cercle des Nageurs du Val Maubuée.

► Ateliers de prévention du diabète

En mars 2024, la Maison de Santé de Torcy a organisé des journées de prévention spécifiques sur le diabète : dépistage, ateliers diététique, activité physique, podologie.

♦ « Mieux informé, mieux protégé » BIJ

Les actions de prévention et d'éducation à la santé auprès des jeunes est un axe majeur du BIJ qui conforte, en 2024, ses interventions dans ce domaine auprès des collégiens et lycéens de la ville.

Actions réalisées :

Lutte contre le harcèlement

1/ Saynètes sous forme de théâtre forum avec la compagnie Entrée de jeu reproduisant différentes formes de harcèlement : le harcèlement via les réseaux sociaux, sur l'orientation sexuelle, la discrimination envers les filles et les jeux vidéo.

2/ Débat avec **280 élèves** de 4^{ème} des collèges Louis Aragon et de l'Arche Guédon.

L'objectif était de dénoncer la violence des mots et la facilité avec laquelle les harceleurs peuvent les utiliser sur Internet.

Prévention des violences

Rencontre/débat autour des « violences » animée par la compagnie Olympio en direction d'une centaine d'élèves de 5^{ème} du collège Louis Aragon. Le spectacle « PittBull » a permis d'aborder les violences entre élèves et leurs conséquences et comment la violence quotidienne peut basculer dans le harcèlement.

Forum Santé

2 interventions des informateurs du BIJ en mai en direction des classes de 3^{ème} des collèges Louis Aragon et de l'Arche Guédon.

► La subvention accordée est de **3 000 €**. Elle a principalement contribué au financement des intervenants extérieurs.

4. Favoriser l'éveil culturel des jeunes

Les artistes et intervenants artistiques présents sur la ville œuvrent à la découverte des arts et au développement des pratiques artistiques. Médiateurs auprès du jeune public et leurs familles, ils assurent le contact direct avec les artistes et les œuvres, encouragent la fréquentation des lieux culturels et sensibilisent les publics à la programmation culturelle.

Ces actions de sensibilisation, privilégiant le long terme et le plus grand nombre, se déroulent sur les temps périscolaires et scolaires avec les intervenants artistiques, et aussi dans le cadre de classes de découverte théâtre avec une compagnie professionnelle.

Par ailleurs, dès que cela est possible avec les compagnies accueillies, des actions sont mises en œuvre autour de la programmation culturelle, en amont ou en aval, sous forme de stages ou d'ateliers.

► Le cinéma pour tous

Chaque année, le service culturel programme des séances non commerciales au Petit théâtre de l'Arche et à l'espace Lino-Ventura, en lien avec les services de la Ville (scolaire, enfance, retraités, vie et quartier...).

Ces séances invitent à la découverte du cinéma en tant qu'art et à la découverte de la diversité cinématographique, patrimoniale et contemporaine, française et étrangère.

- **Séances scolaires :**
Les 27, 29 février et 01, 14, 15 et 18 mars à 9h30 (6 séances) projection du film « La cabane aux oiseaux » pour les classes de maternelle :
- **Séances centres de loisirs :**
Durant les vacances scolaires, les enfants sont invités à se rendre à la « séance de cinéma du mardi ». Des films sont choisis avec exigence pour inciter les enfants à prendre le chemin de la salle de cinéma et s'approprier ce lieu de pratique culturelle, de partage, de lien social. Et initier une approche du cinéma en tant qu'art à découvrir et à aimer.
8 séances ont ainsi été diffusées en avril et octobre 2024, soit environ 800 entrées.
- **Séances « seniors » :**
Régulièrement des séances sont proposées en partenariat avec le service Retraités. L'occasion aussi d'inviter les personnes dites éloignées de l'offre culturelle par le biais de relais tel l'OMAC (Office Municipal de l'Animation de la Cité), le Secours populaire...
3 séances ont pu se tenir cette année : le jeudi 27 juin, jeudi 3 octobre et le lundi 25 novembre, soit environ 90 entrées.

► Les interventions en arts visuels

Depuis le début de l'année 2024, Rhizome, le pôle arts visuels de la MJC André Philip s'occupe de la gestion, de l'accompagnement et de la mise en œuvre des expositions au château des Charmettes.

La programmation est concertée avec le service culturel et le dialogue constant.

Ainsi les deux salles d'exposition du château des Charmettes, sont à l'usage des artistes amateurs, émergents ou professionnels, désireux de faire découvrir leur travail aux habitants, de s'approprier les lieux pour y exposer et faire découvrir leurs univers singuliers.

En 2024, la ville a accueilli 10 expositions :

Expositions d'amateurs :

La Paume de Terre,
« Métamorphoses »,
Du samedi 17 au jeudi 29 février.

Atelier Couleurs et Lumières (peintres),
« Paysages Italiens et couleurs d'ailleurs »,
Samedi 23 et dimanche 24 mars.

Atelier Arc en ciel de la MJC André Philip
Artistes amateurs encadrés par Géraldine Paget, intervenante en arts plastiques.
Du vendredi 26 avril au dimanche 5 mai.

Lou -Andréa Gabriel
« Reflets parallèles »
Samedi 11 au samedi 18 mai.

L'atelier Dessin peinture Rhizome,
Le samedi 01 juin.

Betty Pongo m'Bella
« Patrimoine Nkita »
Samedi 14 et dimanche 15 septembre

Stéphan Ménage,
« Fer Art »,
Samedi 16 et dimanche 17 novembre.

Expositions patrimoniales :

Elles sont proposées par le LACC (Les Amis du Château des Charmettes), association torcéenne qui s'occupe des archives et du patrimoine.

Circuit de l'eau et du lavoir de Torcy
Du lundi 11 au vendredi 15 mars.

Histoire d'affiches

Samedi 21 et dimanche 22 septembre

Dans le cadre des journées du patrimoine, l'atelier Patrimoine et Histoire de l'association LAAC (Les Amis du Château des Charmettes) organise une exposition sur des affiches anciennes fournissant une quantité d'informations sur le passé des habitants de Torcy de 1833 à nos jours.

20 visites de groupes et d'enfants en temps scolaire et en centres de loisirs.

Expositions artistes professionnels :

Identité ARTiste #2024 » : 30 novembre au 15 décembre

Pour cette 9^{ème} édition, l'exposition constitue la restitution finale de la résidence d'Ibrahim Ben-Belgacem au sein de Rhizome, pôle de ressources en arts plastiques et visuels intégré à la MJC André Philip.

Ibrahim, artiste de 22 ans vivant et travaillant à Torcy est un sculpteur et musicien émergent, il travaille différentes techniques de sculptures appliquées à de multiples matériaux (plâtre, papiers, plastiques, cartons) mêlant nature et science-fiction.

Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art (Olivier de Serre, Paris XV) en 2023, il entame en janvier 2024 sa résidence artistique accompagné par Rhizome-MJC André Philip. Au travers de sa pratique, Ibrahim a le désir de sensibiliser le public au réemploi de matériaux usagés en l'adaptant aux techniques liées à la sculpture.

► Les collaborations artistiques avec d'autres structures

AVEC LA FERME DU BUISSON

Le partenariat avec la Scène nationale se poursuit depuis de nombreuses années.

La collaboration se focalise sur la mise en œuvre d'actions culturelles et la tenue de spectacle dans les 2 QPV de la ville.

Le service culturel détermine le lieu du spectacle en plein air, variable en fonction des contraintes artistiques et techniques. Le service assure également le soutien logistique et technique et participe à la communication de l'événement auprès des habitants.

Cette année :

Red pants, cirque en plein air

Samedi 1^{er} juin / Quartier de l'Arche Guédon

Dans le cadre du projet *Trampoville* qui s'est déroulé du 27 mai au 1^{er} juin dans le quartier avec des ateliers de trampoline en amont du spectacle.

Pelat, cirque en plein air

Samedi 21 septembre / Quartier de l'Arche Guédon

AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE :

En collaboration avec Les passerelles, scène de Paris Vallée de la Marne.

Brèves du futur,

Quartier du mail, au sein du centre social de l'OMAC Vendredi 5 avril Théâtre

En collaboration avec Les passerelles, scène de Paris Vallée de la Marne et le réseau des conservatoires de cette même agglomération. Dans le cadre du mois du handicap moteur et du Festival Imago.

Danser la faille,

Mardi 10 décembre, au Petit Théâtre de l'Arche Conférence dansée

AVEC LE RESEAU DES MEDIATHEQUES

Les rencontres entre le service culturel, la médiathèque de Torcy ainsi que son service « Hors les murs » sont régulières dans l'année et permettent de croiser les projets afin de tendre vers une programmation complémentaire.

La médiathèque de Torcy est en travaux et fermée de juin 2024 à septembre 2025.

Durant cette période, les actions culturelles se déroulent au petit théâtre de l'Arche et les médiathécaires sont présents au spectacle pour présenter une sélection d'ouvrages et maintenir une présence et un dialogue avec les habitants.

AVEC L'OMAC (OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LA CITE)

Le service culturel est partenaire de cette association qui participe à la vie des quartiers et à la mise en œuvre de projets émanant des habitants. Sa démarche met en avant la relation de proximité et prend appui sur l'implication des habitants en favorisant l'action collective. Avec tous ses acteurs (bénévoles et professionnels), l'OMAC œuvre concrètement et durablement pour le « bien-vivre ensemble ».

C'est pourquoi, dès que cela est possible, des actions de partenariat sont mises en œuvre.

► Des ateliers, rencontres, stages, mêlant amateurs et artistes professionnels

Rencontres avec les artistes plasticiens

Le temps forts *Identité Artiste* permet aux habitants d'aller à la rencontre des artistes et de leurs œuvres.

Des rendez-vous et des temps de médiation sont programmés, encadrés par Rhizome, Le pôle arts visuels de la MJC André Philip.

Un large public a visité l'exposition Golnaz Payani au château des Charmettes :

- Personnel municipal.
- Adhérents du LACC (association les amis du château des Charmettes).
- Enfants et ados qui suivent les ateliers d'arts plastiques Rhizome MJC André Philip.
- Les classes des écoles de Torcy.
- Groupe d'enfants des 6 centres de loisirs de Torcy.
- Centre Winnicot et Institut médico-éducatif.

► Des actions de sensibilisation privilégiant le long terme

□ Temps d'activités en temps scolaire et périscolaire avec intervenants artistiques spécialisés

♦ « L'Art en partage » Périscolaire

Cette action a bénéficié de l'intervention d'une professionnelle qualifiée de l'association "L'art en partage" et de deux intervenants professionnels pour le Stop Motion et le Manga tout au long de l'année scolaire, chaque mercredi, sur les cinq centres de loisirs de la ville, à raison de séance de 2h sous forme de cycle dans une salle prévue à cette occasion.

Après une introduction théorique, sous forme d'ateliers de 12 à 15 enfants d'âge élémentaire (8 et 12 ans), les enfants expérimentent différentes pratiques artistiques en exerçant leur regard avec une sensibilisation à leur environnement et une invitation à développer leur imaginaire et leur créativité individuelle et collective.

L'association Art en Partage mène des actions en faveur de la démocratisation de la culture, de la transmission des savoirs et de l'éducation à l'image, dans le domaine des arts visuels et de la création contemporaine.

Deux nouvelles disciplines et interventions artistiques :

- Benjamin BERTOLINO, auto entrepreneur et animateur éducatif est venu nous proposer son projet autour de la réalisation de film d'animation en Stop Motion.

- Valentin DEBAUGE, mangaka, formé au Japon, a proposé aux enfants la réalisation de planches de Mangas, personnages bien connus des enfants.

L'association "L'Art en partage" intervient notamment dans les centres de loisirs de la ville et accompagne divers projets artistiques participatifs avec les habitants des quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Durant l'année, les trois intervenants ont animé un atelier par semaine pendant six semaines dans chacun des centres de loisirs de la ville, totalisant ainsi 30 interventions chacun.

Chaque atelier a accueilli entre 8 et 12 enfants, principalement issus des classes de CE2, CM1 et CM2.

- **L'Art en Partage**

Un travail préparatoire a été mené avec les directeurs des centres de loisirs afin de concevoir des projets en cohérence avec les thématiques propres à chaque centre et les attentes des équipes. Plusieurs projets artistiques ont ainsi vu le jour :

- Land art
- Art Up Cycling
- Photographie
- Art et lumière
- Art et sport

- **Atelier Stop Motion**

Dans chaque centre, l'intervenant a réalisé un court-métrage d'environ 3 minutes en animation image par image. Les enfants ont imaginé leur propre scénario, puis conçu les personnages et les décors à l'aide de différents matériaux (papier, pâte à modeler, jouets, etc.). L'intervenant a ensuite photographié chaque scène, image par image, avant de procéder au montage final.

- **Atelier Manga**

L'intervenant a adopté une méthode identique dans tous les centres : il a d'abord présenté l'histoire et les codes du manga, puis partagé des exemples concrets et des techniques spécifiques au genre. Les enfants ont pu s'initier à ces techniques en réalisant leur propre planche de mangas, en s'appuyant sur différents scénarios imaginés en atelier.

Le mercredi 25 juin 2025, une exposition de l'ensemble des œuvres a été réalisée, à destination des enfants et des familles.

- **220 enfants** environ ont pu bénéficier de cette action.

► **La subvention accordée est de 2 000 €.** Elle a contribué partiellement au financement des interventions artistiques et à l'achat de matériel et fournitures.

□ **Classes de découverte théâtre avec une compagnie professionnelle :**

La compagnie « L'Etoile Filante » a poursuivi, pour sa 3ème année, son action, consistant par la mise en place d'ateliers réguliers menés au sein de l'école et sur le plateau du Petit théâtre de l'Arche, s'achevant par une représentation devant les autres enfants de l'école, en après-midi, et une autre, devant les familles, en soirée.

Ce projet repose sur un temps de travail long, entre la compagnie et les élèves : création de textes et musique, interprétation, restitution de la création conçue comme un spectacle intégrant mise en scène, costumes, décors, éclairage... et présenté dans un cadre professionnel.

Ce travail, conduit en adéquation avec les programmes de l'Education Nationale de maîtrise de la langue en cycle III, crée du lien entre élèves, parents et enseignants, et répond à la volonté de la municipalité pour qu'enfants, parents et enseignants se familiarisent avec les établissements culturels de la ville. Il est davantage axé sur la rencontre, le processus en lui-même, que sur la production artistique qui demeure facultative.

Le service culturel est partie prenante de ce dispositif, qui présente une alternative aux formes traditionnelles d'apprentissage, en stimulant l'intelligence sensible et en favorisant des qualités telles que l'imagination, la curiosité, la créativité, la confiance en soi.

En plus d'une journée de présentation du lieu et de deux journées d'improvisation et de création au Petit théâtre de l'Arche, les élèves ont bénéficié d'une « immersion » dans cette salle durant une semaine. Semaine intense au bout de laquelle deux représentations ont été diffusées, devant les élèves de l'ensemble de l'école en après-midi et devant les familles en soirée.

❑ Rencontres musique et danse / Education nationale :

Chaque année le plateau du Petit théâtre de l'Arche a été mis à disposition durant 3 journées pour les restitutions des interventions artistiques en temps scolaire, les 23, 25 et 26 avril 2024.

► Des actions incitatives en faveur des publics dits « éloignés »

❑ **Sortie en familles dans le cadre des ateliers tremplin**

Chaque année, les enfants inscrits aux ateliers tremplin (cf. *financement de l'action p15*) accompagnés de leurs familles, sont invités, hors temps scolaire, à un ou deux spectacles de la saison. Ces sorties culturelles sont, pour la quasi-totalité des enfants comme des familles (parents, frères et sœurs), leur première venue au spectacle dans un théâtre. Elles contribuent à l'ensemble des actions visant à tisser des liens renforçant le sentiment d'appartenance à un territoire.

Pour la saison 2024 :

- Voyage au bout de l'ennui / Cie Lamento (Danse) janv 24 => Travail sur la thématique de l'ennui avec les animateurs.
- A l'envers, à l'endroit, Muriel Imbach (théâtre immersif) avril 24 => Travail sur les stéréotypes de genre.

❑ **Politique tarifaire spécifique**

Afin que les tarifs pratiqués ne soient pas une barrière pour les publics dits « éloignés », pour lesquels les ressources constituent par ailleurs un frein majeur, la politique tarifaire volontariste, mise en place auprès des relais que sont à ce jour l'OMAC/Famille, l'OMAC/Jeunesse, la MJC André Philip, le Secours populaire, le Secours catholique, etc., est maintenue.

Les personnes ont ainsi la possibilité d'accéder à des spectacles, à un tarif préférentiel de 2€ ou 5€ en fonction de leurs moyens financiers.

► Le soutien aux pratiques amateurs

Comme à chaque saison, un soutien est apporté aux projets culturels émanant des nombreux acteurs locaux du territoire, dans une démarche double, permettant de faire connaître ces nombreuses initiatives locales, et aussi les manifestations mises en œuvre par le service culturel.

Avec le conservatoire à rayonnement intercommunal M. Sloba

La mise en réseau des conservatoires de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne se traduit, pour les spectacles de professeurs et d'élèves, par l'incitation de se produire à travers l'ensemble du territoire.

Les liens naturels entre l'établissement d'enseignement artistique présent sur la ville (conservatoire intercommunal Michel Sloba) et le théâtre municipal (espace Lino Ventura ou Petit théâtre de l'Arche) se perpétuent en 2024 avec la programmation de plusieurs concerts et spectacles :

- 6 février : concert anglais
- 31 mars : concert « So British » au Petit Théâtre de l'Arche
- 28 mai : Jam session
- 14 et 15 juin : spectacle de danse classique à l'espace lino Ventura
- 28 et 29 juin : spectacle de danse contemporaine à l'espace lino Ventura
- 17 décembre : Concert de Noël au Petit Théâtre de l'Arche

La Fête de la musique

La formule « Appel à projet » a été renouvelée cette année, proposant aux artistes musiciens amateurs du territoire de la Seine-et-Marne de se produire dans de bonnes conditions professionnelles devant un large public.

C'est la vocation de la Fête de la musique, dont on a fêté les 40 ans en 2022. Lancée en 1982 à l'initiative de Jack Lang, Ministre de la Culture, son principe est de promouvoir la musique via la tenue de concerts dédiés aux musiciens amateurs. C'est l'objectif de cette fête de la musique à Torcy : valoriser et promouvoir les musiciens amateurs de la ville et du territoire. Dans cet objectif, une information avec appel à se produire a été

lancé en avril 2024 et diffusée largement via La Gazette, l'écran sur la façade de l'espace Lino-Ventura, les réseaux sociaux...

Parmi les 11 groupes qui ont répondu, tous issus du département, 4 se sont produits le 21 juin 2024, avec des moyens professionnels mis en œuvre par le service culturel (scène couverte, son, lumière) :

- U'R FAVORITE BOYS, groupe
- LAY'T,
- NIRMALIGHT, groupe de Torcy
- TROUBLESHOOTERS, groupe.

Avec le Secours Populaire

La ville soutient cette association en mettant le bar à sa disposition lors des spectacles diffusés à l'espace Lino-Ventura. Les recettes engendrées servent à financer les projets artistiques et culturels en faveur des enfants et adolescents accueillis dans leurs structures.

► Les initiatives artistiques des associations torcéennes en faveur de la jeunesse

♦ « Studio Mic&Danse » OMAC

Studio Musique

Le projet studio a évolué dans un contexte difficile en raison des travaux de rénovation dans le quartier de l'Arche Guédon. Malgré cela, les séances d'enregistrement les mercredis après-midi ont continué avec les jeunes, bien que la fréquentation ait légèrement baissé.

Une interruption des activités d'enregistrement en studio a été décidée afin de procéder à un réaménagement complet de l'espace. Cette initiative visait à créer un environnement professionnel et de mise aux normes en transformant le studio en un lieu adapté à l'expérimentation et à l'apprentissage. Durant les vacances scolaires, le service jeunesse a proposé des ateliers d'écriture.

Ateliers danse

Cette activité s'est déroulée ponctuellement sous forme d'ateliers « Juste Dance », mêlant pratique de la danse et utilisation de jeux vidéo.

- 24 jeunes résidant en QPV ont participé à cette action (16 jeunes QPV Arche Guédon, 8 jeunes QPV Le Mail)

► **La subvention accordée est de 5 000 €.** Elle a contribué partiellement à l'achat de fournitures, d'équipement du studio en matériels techniques et à la participation aux prestations de service.

♦ « Festi jeunes » OMAC

L'événement Festi-Jeune, qui s'est déroulé le samedi 6 juillet 2024, a été un véritable succès permettant de mettre en lumière de jeunes talents locaux, qui ont performé en danse et en chant sur la scène du Petit Théâtre de l'Arche.

Grâce au travail de repérage en amont, 35 graines d'artistes ont eu la chance de se produire, accompagnées par un régisseur professionnel, offrant ainsi un spectacle de qualité.

Les partenaires de l'OMAC : La Brèche, le service culturel de la ville et l'association Season Hype ont tous contribué à la réussite de ce festival.

En parallèle des performances, de nombreuses activités ont attiré un large public : des stands de présentation, de présentation et d'inscription aux activités estivales ainsi que des ateliers de loisirs créatifs créant un véritable esprit festif autour de la jeunesse torcéenne.

- **380 participants** à ce troisième Festi Jeunes.

► **La subvention accordée est de 3 000 €.** Elle a contribué principalement à la prise en charge des intervenants artistiques et l'achat de matériel.

♦ « Chemins et passages : Carrefour d'héritage, ce que l'on reçoit, ce que l'on donne ; ce que l'on partage » ACTIVE

En partenariat avec l'OMAC, depuis début mars, l'association propose rencontres, sorties et ateliers avec des périodicités hebdomadaires ou bi hebdomadaires en fonction des propositions et de l'âge des bénéficiaires. L'association a proposé un travail sur l'image et sur l'imaginaire aux habitants construit collectivement à travers une histoire ou un récit. Le projet s'est composé d'ateliers artistiques (ateliers d'écriture, cafés des mots, Histoire et photographie).

Pour la jeunesse, les ateliers se sont organisés autour de la présentation de livres, de lectures à voix haute, ébauchant la recomposition des intrigues et l'élaboration d'une trame nouvelle pour poursuivre le récit.

Un stage d'écriture et d'illustration, autour de l'œuvre de Victor Hugo. Approche de l'oralité et de postures des corps pour la préparation collective de l'intervention de lectures publiques à voix hautes, à l'occasion de la fête du quartier Baudelaire et de l'école élémentaire Victor Hugo.

Production de textes a suivi les présentations avec leur mise en ligne sur internet.

Les sorties programmées ont été réalisées et se sont suivies : « Ce qui nous reste en héritages sur les bords de Seine à Paris, origines de la ville : Les Métamorphoses du temps. Visite au Musée d'Art Moderne, Centre Georges Pompidou, Kandinsky, Delaunay et les grandes figures du XXe siècle.... Château et Parc culturel de Rantilly, exposition « Ah, quelles familles ? » Musée du Quai Branly, Jacques Chirac, « Mexica ».

- 222 personnes, de 15 à 65 ans et plus ont participé à cette action (169 filles/femmes et 53 garçons/hommes) dont plus de 95% de bénéficiaires des QPV de la ville.

► La subvention accordée est de 2 700 €. Elle a contribué au financement des artistes professionnels, aux sorties culturelles et transports et à l'achat de fournitures.

♦ « Maf'Art » MJC

Chaque mercredi, certains samedis et durant les vacances scolaires, des ateliers d'arts visuels de 16h à 17h30 sont proposés par la MJC aux enfants.

45 ateliers (7 interventions d'artistes et professionnels), 13 sorties culturelles et 8 réunions (pré-visite d'exposition et bilans) ont eu lieu avec les partenaires.

- Durant les séances, il est proposé aux enfants une œuvre du XXI siècle sans dévoiler l'auteur de suite, l'œuvre devient donc un objet de réflexion. Ensuite, l'identité de l'artiste et le contexte sont abordés avec les enfants qui construisent ensemble un poster, à l'aide de plusieurs procédés (dessins, montage photos, textes) avec l'utilisation des applications numériques sur les Ipad (sketchbook, Keynote). Une fois installée dans l'univers de l'artiste, les enfants ont imaginé leur œuvre en s'inspirant de sa démarche. Un coin « spécifique » a été installé dans le centre de loisirs Mafalda, visible par les familles. En lien avec le projet, les enfants ont participé à un atelier Light painting à l'Exploradôme de Vitry sur Seine.
- 5 visites + ateliers, 5 séances de cinéma avec la Ferme du Buisson. Les enfants et leurs familles bénéficient du dispositif « Sortir » sur des spectacles, théâtre et cinéma. Les enfants ont rencontré 2 artistes en résidence autour d'expositions et d'ateliers à la Ferme du Couvent Rhizome et au château des Charmettes. (Artiste plasticienne et sculpteur).
- Avec La Paume de Terre, 5 ateliers modelage, peinture, dessins ont été réalisés avec les enfants.
- Les enfants ont participé à des rencontres et échanges avec des artistes (chorégraphe, arts plastiques, photographe, art de la rue) lors de l'événement « Etang d'art ».
- Les restitutions de leurs travaux ont été valorisés lors d'une exposition aux châteaux des Charmettes « Métamorphoses des rencontres inattendues », et une œuvre collective « Les chemins de vie » lors de l'événement Etang d'art. Participation des enfants à l'événement international « La grande lessive » avec la MJC de Lognes.
- 2 journées avec les enfants et les familles « C'est mon Patrimoine » au château de Fontainebleau et au château de Champs sur Marne.
- Visite de la cité Meunier et découverte de son histoire. Identification des arbres remarquables du parc de Noisiel et réalisation de 2 ateliers d'arts plastiques.
- Avec la Ferme du Buisson, visite historique des locaux, 1 rencontre avec une comédienne et chorégraphe de danse contemporaine suivie d'un spectacle créé avec les enfants.

- Rencontre entre les enfants et les équipes techniques en « speed dating » 7 métiers différents suivis de la découverte et expérimentation des régies (son lumière et plateau). Visite avec les enfants et leurs familles du château de Vaux Le Vicomte à l'occasion des fêtes de fin d'année autour du thème « l'art de vivre à la française ».

➤ **63 enfants** issus du QPV de L'Arche Guédon ont bénéficié de cette action.

► **La subvention accordée est de 2 000 €.** Elle a contribué à l'achat de fournitures et matériel, de titres de transport, à la location de car et à la rémunération d'intervenants artistiques.

Cette action a également été financée à hauteur de 3 000 € au titre de la Cité éducative sur la programmation 2024.

♦ « Rhizome, rencontre de la jeunesse avec l'art contemporain » MJC

Cette action vise à favoriser l'ouverture et l'accessibilité culturelle des publics jeunes et de leurs familles par la mise en place d'actions culturelles « hors les murs ».

- 4 ateliers hebdomadaires enfants - préados - ados - adultes (15% des participants viennent des QPV Arche Guédon et Le Mail)
- 8 stages pendant les congés scolaires (20% des participants issus des QPV)
- Rallye BD 29-30 juin 2024, un format adulte et un format ados
- 3 sorties culturelles et 1 workshop avec l'artiste (50% des participants issus des QPV)
- 5 ateliers dans le cadre de la résidence d'artistes (environ 50% des participants issus des QPV)
- Mômes en scène (semaine de stage pour les ados issus des QPV)
- Ouverture de l'espace de création, 3 jeunes accompagnés cette année

➤ **393 enfants, 61 préados, 209 adultes** ont pu bénéficier des activités proposées dans le cadre de cette action.

► **La subvention accordée est de 2 700 €.** Elle a contribué au financement des interventions artistiques et à l'achat de matériel et fournitures.

♦ « Quartiers d'art et d'été » MJC

Dans le cadre des quartiers d'été, des actions ont pu être mises en œuvre par la MJC afin de favoriser l'accessibilité culturelle aux publics qui en sont les plus éloignés (enfants du centre de loisirs Mafalda, familles et ados).

Préparation et organisation des sorties avec les familles et les jeunes du quartier dans des lieux de patrimoine historique (Château de Fontainebleau dispositif C'est mon patrimoine, visite de la Ferme du Buisson d'un point de vue historique, visite guidée de la cité Meunier son histoire son architecture).

Mise en place de sorties nature, d'ateliers et de rencontres avec des partenaires de la biodiversité locale (Seine et Marne environnement, les arbres remarquables du parc de Rantilly, et le service du patrimoine naturel de Noisiel).

Des ateliers apprenants ont été animés sur la thématique les « insectes de mon quartier » et les arbres « curieux du parc de Noisiel ».

Découverte de pratiques artistiques inhabituelles (gravure sur presse, modelage, théâtre, céramique, dessin numérique ...).

Sorties découvertes culturelles avec la Ferme du Buisson.

Mise en place de soirées jeux en famille pour multiplier les moments agréables. Invitation des parents pour qu'ils jouent avec leurs enfants, les autres familles ainsi que des ados du quartier (anciens du centre Mafalda).

Rencontres et échanges intergénérationnels entre les enfants du quartier et des seniors de la maison de retraite Lucien Mayadoux autour de thématiques comme les métiers d'antan, les vacances autrefois. Ces rencontres ont été suivies de goûters festifs autour de jeux de société.

➤ **130 personnes** ont participé à ce quartier d'été culturel et artistique.

► La subvention accordée est de 5 000 €. Elle a contribué au financement des prestations de service, aux sorties ; aux transports et aux fournitures.

5. Promouvoir les activités éducatives et sportives en faveur de la jeunesse

a. Sport pour tous

- **L'Ecole Municipale des Sports :**

L'école municipale des sports sensibilise les enfants scolarisés à Torcy, de la grande section de maternelle à la 6^{ème}, à la pratique d'activités physiques et sportives. L'année est divisée en cinq cycles (entre 4 et 6 séances), entre deux vacances scolaires, les enfants peuvent choisir leur activité parmi une liste de propositions (Kayak, voile, paddle, vélo...). Les séances sont encadrées par des éducateurs sportifs, diplômés d'Etat, employés par la ville. Les séances ont lieu le samedi matin.

Les objectifs visés :

- Découverte de nombreux sports.
- Acquisition des repères dans l'espace et le temps.
- Confrontation à de nouvelles situations.
- Respect des règles, du partenaire et de l'adversaire.
- Développement des capacités physiques pour une meilleure activité sportive.
- Mise en relation de l'enfant, de l'éducateur sportif et du mouvement sportif torcéen.

- **Les vacances sportives à Torcy :**

Dans ce même esprit de découverte, accessible à tous, le service des Sports de la ville a organisé des stages sportifs gratuits sur 4 sessions de vacances pour les enfants torcéens durant les vacances scolaires afin d'avoir, pour certains, une continuité d'activité sportive sur ces périodes, une découverte de disciplines sportives, pour d'autres et, pour les plus sédentaires, de reprendre une activité régulière de façon ludique et en groupe. Mais également de sortir de l'isolement certains enfants et leurs ouvrir de nouveaux territoires de jeux.

Ces stages s'adressent en priorité aux enfants qui ne partent pas en vacances et restent sur la ville sans activités programmées.

Cette action a été financée par l'ANCT, dans le cadre de la programmation 2024 de la Cité éducative, à hauteur de 5 900 €.

- **La semaine olympique :**

Ce projet sportif pluridisciplinaire autour de l'EPS, des jeux olympiques et paralympiques et ses valeurs, a été conçu, organisé et encadré par les ETAPS du service des sports de la ville, en partenariat avec les enseignants des différentes classes des 10 groupes scolaires et centres de loisirs de la ville.

La semaine olympique s'est inscrite dans les objectifs fixés pour l'avenir par Tony Estanguet, Président du Comité d'organisation des JOP Paris 2024 : "30 minutes par jour d'activité physique et sportive à l'école primaire, de façon souple et ludique" et s'est concentrée sur l'inclusion dans l'esprit du slogan de Paris 2024 "Ouvrons grand les jeux".

Elle s'est déroulée du 2 au 5 avril 2024 en direction des enfants d'âge élémentaire sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire du mercredi.

- Mardi 2, jeudi 4 et vendredi 5 avril : organisation d'une olympiade sportive orientée vers l'athlétisme, des tournois d'escrime, tir à l'arc, netball, badminton, handball sur les complexes sportifs du Frémoy et de Roger Couderc en fonction de la proximité des écoles (évitant ainsi d'utiliser des cars en cette période de sobriété énergétique) et en partenariat avec le Tennis Club de Torcy avec l'utilisation de leur équipement.
- Mercredi 3 avril : Organisation d'une journée découverte des para sports ou sports partagés pour les enfants des centres de loisirs en partenariat avec l'association "Premiers de Cordée". L'objectif étant de changer le regard des enfants sur le handicap et de les sensibiliser par différentes pratiques à la différence (handibasket, cécifoot, sarbacanes...). Avant de pratiquer ces para sports, les enfants ont pu s'entretenir avec un athlète de haut niveau paralympique, afin d'instaurer un dialogue avec l'athlète rendant plus facile les différentes questions sur le handicap.

Ce projet a permis à **650 enfants** scolarisés en école élémentaire et en centre de loisirs de la ville de pratiquer une activité physique et sportive paralympique ou non (24 classes de 25 élèves et 50 enfants des CLSH) dont environ 300 enfants issus des QPV.

Les objectifs de l'action ont été pleinement atteints. Sa réalisation a permis de :

- Promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives inscrites dans l'ADN de l'olympisme et du paralympisme.
- Sensibiliser aux valeurs du sport en mobilisant des outils éducatifs et ludiques mis à disposition des enfants.
- Utiliser le sport comme outil pédagogique dans les enseignements.
Découvrir des disciplines olympiques et paralympiques en collaboration avec le mouvement sportif en organisant des ateliers de pratique sportive.
- Changer de regard sur le handicap en s'appuyant sur la découverte des para sports et en intégrant des rencontres de para sports ou sports partagés.
- Eveiller les jeunes à l'engagement bénévole et citoyen.

Cette action vient renforcer la politique sportive menée par la municipalité, mettant l'accent sur l'importance de la pratique sportive pour le bien-être et le développement de l'enfant, sa santé, tout en valorisant les valeurs fondamentales des Jeux Olympiques, de l'inclusion et de l'égalité filles garçons.

Cette action a été financée par l'ANCT, dans le cadre de la programmation 2024 de la Cité éducative, à hauteur de **4 000 €**.

♦ « eWeek Torcy Festival » Sport

Ce rendez-vous, mis en œuvre par la ville de Torcy, propose le temps d'un week-end, de rassembler les « gamers » de tous âges pour jouer entre amis ou en famille et découvrir les multiples facettes de l'univers de jeux vidéo, mais pas seulement.

Pour sa 4e édition, le eWeek Torcy Festival a déménagé et investi le gymnase Roger Couderc, le week-end du 28 et 29 septembre 2024. Ce lieu offrant plus de place, plus de consoles et d'écrans pour jouer en famille ou entre amis.

Les visiteurs ont eu tout le loisir de jouer au foot, à Mario Kart, au bowling, de danser, de se jeter dans la réalité virtuelle, de discuter avec des mangakas, de faire une pause sport (espace Sport tenu par le service des sports) ou encore de se restaurer grâce aux Food trucks et l'espace restauration de l'OMAC tenu par des bénévoles. Sans oublier d'assister aux tournois retransmis sur écran géant.

La ville est organisatrice et responsable du festival. Elle met à disposition le gymnase et prend en charge les alimentations électriques de l'espace. Masters Clash était le prestataire et a assuré la régie son, lumière et vidéo.

L'association Makis Events a animé l'ensemble du festival durant tout le week-end.

Tous les partenaires exposants et le service Sport de la ville étaient présents et ont animé leur stand conformément au projet arrêté en amont de l'évènement (OMAC, médiathèques PVM, Mission Locale, Esprit Qui Clic, Le ludiste Torcéen, Makis Event, Masters Clash, Les petits débrouillards, Mangakas, Food truck...)

Des tournois compétitifs sur des jeux vidéo eSport :

Des jeux qui sont en cohérence avec la philosophie et les valeurs des jeux olympiques notamment le jeu Fifa 2024 sur PS5 acquises par la ville.

Les tournois se sont déroulés le samedi opposant une soixantaine de participants par jeux. Une première phase de qualification par pool puis une phase d'élimination amenant à la finale le soir.

Un village ludique eSport

Des activités "Free to play" (libre-service) : Rétrogaming (anciennes consoles de jeux), simulateurs de Conduite.

Des activités ludiques interactives en libre-service sur un écran géant autour du eSport : danse, vélo, basket, jeux d'adresse.

A l'extérieur :

Buvette et restauration tenue par l'OMAC O'bar, plusieurs Food truck (crêpes, gaufres...)

Camion des Petits Débrouillards pour une initiation au codage et à la création de jeux vidéo avec la plateforme Scratch

Présence du camion de la Mission Locale pour des entretiens personnalisés.

Les participants ont joué en famille ou entre amis, les stands ont permis de réunir Sport et eSport et de rassembler les générations. La présence de l'association Esprit Qui Clic a proposé des actions de prévention santé liées à l'utilisation des écrans

Le sondage, réalisé par l'association Makis Event, montre un retour d'expériences positif du public.

► **La subvention accordée est de 8 000 €.** Elle a contribué à la prise en charge du prestataire extérieur (délégation de la régie son et lumière), des intervenants spécialisés et de la location de matériel.

♦ « Torcy c'est sport » Sport

Samedi 22 juin 2024 (de 10 h 00 à 17 h 00), sur la place des Rencontres, au gymnase et à la piscine du quartier de l'Arche Guédon, la ville de Torcy, en partenariat avec l'OMS, et les associations sportives torcéennes, l'OMAC, le Pôle SAP (aidants familiaux et handisport) a organisé une journée en direction des habitants de Torcy et des villes limitrophes pour sensibiliser à la pratique des activités physiques et sportives.

La manifestation a accueilli tous les publics, de tous âges et de tout niveau sportif. Une attention particulière a été portée aux personnes qui sont le plus éloignées de la pratique sportive : Les personnes en situation de handicap, les aidants familiaux, le public féminin, les séniors avec des départs dédiés et accompagnement sur les activités du village sportif pour faciliter l'accès.

La manifestation a mobilisé 22 associations sportives ainsi que l'OMAC, la M2le, Evasion Urbaine et EQUIPE A.

De 10 h 00 à 12 h 00, les 130 enfants de l'Ecole Municipale des sports (ville), en plus du public extérieur, sont venus rejoindre la "Fête du Sport" pour clôturer la saison par un temps convivial entre parents et Educateurs sportifs.

Cette journée a mis en lumière les Jeux olympiques et paralympiques qui ont débuté le mois suivant en France.

- Les associations sportives de la ville ont proposé des animations sportives afin d'initier, de sensibiliser aux bienfaits du sport, de faire découvrir de nouvelles disciplines (Baptême de plongée sous-marine, sports de combat, sports collectifs, athlétisme, tir à l'arc, sarbacane, tennis, badminton, triathlon, BMX, roller, boxe française et anglaise, etc....).
- L'OMAC a proposé aux participants de smoothies sur vélo spécifique, un espace détente et une buvette pour les familles.
- Le Pôle SAP, en lien avec son réseau, a organisé pour les publics éloignés, des activités sportives, une conférence sur l'espace scénique sur le thème "sport et aidants familiaux".
- La ville de Torcy et la Communauté d'Agglomération ont mis à disposition la piscine (associations natation, de plongée sous-marine et de triathlon), le gymnase de l'Arche Guédon (sports collectifs - futsal et basket), ainsi que la place des rencontres pour l'installation et la pratique sportive d'une vingtaine de disciplines.
- Un espace scénique sonorisé a été installé avec une prestation DJ et un animateur à la journée afin de valoriser les différentes disciplines et animations planifiées (Zumba, capoeira, démonstrations d'arts martiaux, danse du lion, roller...).
- Chaque participant a reçu un "passeport" sur lequel figuraient les pictogrammes de l'ensemble des disciplines sportives du village, ainsi qu'un indice de satisfaction à cocher. Sur ce document, le participant a mentionné son âge, sexe, et quartier de résidence.
Avec 5 disciplines validées, identifiées par un tampon personnalisé à chaque stand, le participant a reçu une médaille. A partir de 7 disciplines, remise supplémentaire d'un tee-shirt floqué "Fête du sport" avec les logos des partenaires.
- Une communication visuelle spécifique de Paris 2024 (calicots, flammes et roll-up) a été disposée aux différents endroits stratégiques de la manifestation pour valoriser le départ des jeux le mois suivant.

Nombre total de personnes bénéficiaires : **600**

Les objectifs sont atteints :

- Les initiatives du mouvement sportif ont été soutenues et la pratique du sport a été valorisée au regard du nombre de clubs sportifs participants à cette journée et la mise en avant des valeurs de l'olympisme et du paralympisme.
- Les habitants ont pu être initiés, sensibilisés aux bienfaits du sport et ont pu découvrir de nouvelles disciplines sportives notamment les publics les plus éloignés du sport (femmes, filles, personnes en situation de handicap, séniors)
- L'attrait des JOP PARIS 2024 a favorisé le "vivre ensemble" sur cet événement et "fait bouger" la population.

► **La subvention accordée est de 2 000 €.** Elle a contribué à l'achat de matériel et fournitures, aux prestataires extérieurs, à la communication et à la mise à disposition des équipements municipaux et intercommunaux, de la logistique, des agents sport et logistique, des 25 associations sportives. Une subvention de **2 300 €** en faveur des JOP Paris 2024, a été accordée, à titre exceptionnel, par la Région IDF.

♦ « Fête le mur » Tennis Club de Torcy

Depuis septembre 2022, le club de tennis de Torcy, en lien avec l'association Fête le Mur, développe des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires selon un programme d'accompagnement éducatif adapté à chacun, basé sur l'inclusion, le lien social et des valeurs sportives et citoyennes :

- **« Tennis hors les murs »** : le mercredi après-midi, place des Rencontres, pour les enfants du quartier et des enfants du Secours populaire puis, une heure de cours au Tennis Club pour les plus motivés.
- **« Je sors de ma cité »** : 80 torcéens ont participé à cette opération à l'occasion de la journée de Yannick Noah à Roland Garros.
- **« JOP Paris 2024 »** : 40 torcéens ont assisté à différentes épreuves dont la demi-finale de basket, escrime, au pied de la Tour Eiffel.
- **« Journée découverte Tennis »** : début juillet 2024 pour les familles du Secours Populaire.
- **« Je bouge en famille »** : le 20 décembre, participation de 15 familles aux ateliers sur la place des Rencontres.
- **« Tennis Inclusion »** : le jeudi matin : cours pour les mamans suivis de tournois pour les plus motivées. Animations de groupe avec travail technique personnalisé pour chaque maman. Le mardi matin : cours de tennis pour les personnes du Secours Populaire. Le lundi matin : tennis pour les jeunes de la Mission Locale. Le mardi soir, cours pour les jeunes animatrices du Secours Populaire.
- **« Initiation tennis séniors »** : le 5 juin avec des enfants de la ville autour de plusieurs ateliers.
- **45 bénéficiaires** des ateliers dont 25 enfants et un public majoritairement féminin (29 bénéficiaires dont 6 femmes de plus de 65 ans).
- 3 mamans ont intégré le comité de direction du Tennis Club.

► **La subvention accordée est de 6 000 €.** Elle a contribué à l'achat de matériels et fournitures, à la location de cars et à la rémunération des intervenants.

b. Soutien et valorisation de la jeunesse torcéenne

♦ « Cœur de quartier » OMAC

Cette action vise à permettre aux jeunes issus des QPV d'accéder à des activités sportives, culturelles et de loisirs sur différents temps de vie, notamment durant les vacances scolaires. La priorité est donnée aux jeunes qui ne partent pas en vacances en les sortant de leur quartier. Elle vise également à créer plus de lien avec de nombreux jeunes qui ne fréquentent pas ou peu les structures jeunesse de l'OMAC.

A chaque session de vacances scolaires, le service Jeunesse a mis en œuvre des actions au cœur des quartiers afin de toucher prioritairement les jeunes qui résident dans les quartiers en Politique de la Ville et diverses sorties.

Les objectifs visés :

- Favoriser l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux séjours, durant les vacances scolaires en direction des jeunes qui ne partent pas en vacances.
- Développer une citoyenneté active en accompagnant les jeunes à être des acteurs de leur temps libre.
- Favoriser la participation des jeunes filles, tout en mixant les différents publics.
- Impliquer le plus grand nombre de jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions

Des actions ont été mises en œuvre afin de proposer une offre diversifiée d'activités aux jeunes prioritairement issus des 2 QPV : Création d'un Comité de Jeunes pour les impliquer dans la planification des activités :

- Ateliers créatifs : Peinture, théâtre etc.
- Séances de sport : Basketball, arts martiaux etc. (2 x par semaine)
- Ciné-club : Projection de films suivie de discussions (1 x par semaine)
- Sorties sportives : Initiation à différents sports (escalade, kayak, etc.) (1 fois x par mois)
- 1 mini séjour à Angers
- Accompagnement à la mise en place de projets collectifs
- Ateliers de co-création où les jeunes peuvent développer et présenter leurs propres projets.

Des actions ont été développées en partenariat avec : Tennis club de Torcy - Stratèges 77- Mission Locale- Unité Sport de la ville - Equipe A - La Ferme du Buisson.

- Au total : **212 participants** dont 105 issus des 2 QPV (83 au Mail/ V. Hugo et 102 à l'Arche Guédon) : 32 filles et 73 garçons de 6/15 ans, 20 filles et 87 garçons de 16/17 ans.

Les objectifs ont été atteints car cette action a permis à des jeunes résidant prioritairement en QPV, de découvrir de nouvelles pratiques sportives, de partir en séjour, d'avoir une plus grande ouverture culturelle et artistique et de les responsabiliser.

En termes de mixité, les jeunes filles participent davantage aux actions proposées pendant les vacances scolaires. A l'avenir, il convient d'améliorer les propositions d'actions répondant à leurs aspirations afin qu'elles soient plus présentes sur la période scolaire.

► **La subvention accordée est de 4 000 €.** Elle a contribué principalement au financement des prestataires de service et l'achat de matériel et de fournitures de loisirs.

♦ « Soutenir la jeunesse torcéenne » OMAC

Le projet vise à créer un environnement propice à l'épanouissement des jeunes des quartiers prioritaires de la ville de Torcy, notamment Le Mail/V. Hugo et Arche Guédon, en leur offrant des activités sportives, culturelles, ludiques et éducatives. Il s'agit également de renforcer les liens entre les jeunes et les acteurs de sécurité (police, pompiers) et de promouvoir des échanges inter-quartiers. L'accent est mis sur la prévention des conduites addictives et l'accompagnement des jeunes dans la réalisation de leurs projets personnels.

Le projet s'adresse principalement aux jeunes âgés de 12 à 25 ans des quartiers de Torcy, en particulier ceux qui ne fréquentent pas les structures de jeunesse traditionnelles. Une attention particulière est portée aux familles, avec un accompagnement possible vers des services spécialisés.

Mise en œuvre :

- Identification des jeunes : À l'aide des partenaires du territoire, identifier les jeunes potentiellement intéressés par ces activités.
- Activités sportives : Organisation de tournois, sessions de sport collectif (football, basket, CrossFit, etc.) sur les city-stades, et séjours sportifs.
- Sorties ludiques et éducatives : Visites de centres culturels, balades en nature, et sorties à thème en lien avec les intérêts des jeunes (sports, recherche d'emploi, loisirs ludique).
- Séjours : Organisation de séjours de rupture pendant les périodes de forte tension (13 et 14 juillet) pour favoriser la convivialité et l'apaisement. Organisation de séjours, week-ends éducatifs.
- Temps de convivialité : Organisation de barbecues, pique-niques, et soirées jeux pour favoriser les échanges et le renforcement des liens sociaux.
- Ateliers sur les risques liés aux conduites addictives en collaboration avec des professionnels de la santé et des associations spécialisées.

En partenariat avec la Brèche, la ville et la CAPVM, mise en place d'un accompagnement personnalisé pour les jeunes en difficulté, avec un suivi régulier.

Mise en place d'un espace de rencontres hebdomadaire entre jeunes, professionnels du secteur et forces de l'ordre sous forme de séances de sport coaché pendant la pause déjeuner. Toutefois, le créneau n'a pas rencontré le succès escompté auprès des professionnels de police. Néanmoins, des échanges avec quelques chefs d'entreprises ont permis de créer un climat de confiance et de briser les stéréotypes.

Plusieurs projets portés par des jeunes ont été accompagnés par les professionnels de l'OMAC, favorisant leur implication dans des initiatives citoyennes.

Des ateliers et des séances d'information ont été organisés pour aider les parents à mieux comprendre les enjeux de l'adolescence et à renforcer leurs compétences parentales ainsi que le dialogue avec leurs adolescents.

L'OMAC a facilité l'accès aux informations concernant les droits des jeunes et des familles, en organisant des permanences d'information et des ateliers pratiques.

- **270 bénéficiaires** dont 110 adultes et 158 jeunes (71 femmes/199 hommes).

► **La subvention accordée est de 8 000 €.** Elle a contribué principalement au financement des prestataires de service et l'achat de matériel et de fournitures de loisirs.

♦ « Jeunesse en action » Jeunesse projets aboutis

En partenariat avec l'OMAC, cette action a permis de mettre en place des actions en direction du public jeune de l'Arche Guédon qui ne fréquente pas les structures traditionnelles jeunesse de la ville de Torcy.

- Organisation de différentes activités de loisirs (sorties, soirées conviviales, cinéma, jeux de sociétés, etc.) en période de week-end, le mercredi et durant les congés scolaires.
- Participation à des événements communaux : nettoyage de printemps quartier de l'Arche Guédon, sensibilisation aux éco gestes.
- Organisation de rencontres sportives en amont des JO sur le quartier de l'Arche Guédon afin de sensibiliser les jeunes à la pratique sportive et leur permettre de découvrir de nouvelles activités sportives.
- Partenariat avec l'OMAC sur la Fête de quartier de l'Arche Guédon « 13 juillet citoyen » : mobilisation de jeunes pour l'organisation de cette action ainsi qu'une participation à l'encadrement du mini séjour organisé le 13 juillet au soir.
- Orientation du public jeunesse vers les structures adéquates en fonction de leurs besoins : insertion professionnelle, aide administrative, accompagnement scolaire, etc.
- Faire circuler l'information sur les actions jeunesse proposées par l'ensemble des acteurs du territoire agissant en direction du public jeune.

L'association Jeunesse Projets Aboutis est accueillie dans des locaux mis à disposition par la ville dans le cadre d'une convention. Ces locaux sont situés, Place des Rencontres QPV Arche guédon Torcy. Ponctuellement, l'OMAC peut mettre à disposition des salles pour la tenue de leurs activités dans le cadre d'une convention avec celle-ci.

Les actions sont ouvertes à l'ensemble du public jeunesse de la ville avec une attention particulière en direction des habitants du QPV Arche Guédon.

► **La subvention accordée est de 2 700 €.** Elle a contribué à l'achat de matériel et de fournitures, de titre de transport et au financement de sorties.

6. Favoriser la participation des habitants

La participation des habitants est au cœur de la Politique de Ville et des actions menées, tant par la ville que les associations torcéennes qui sont à l'initiative de la création et de l'animation d'espaces et d'instances de participation afin de créer du lien social et des espaces de citoyenneté.

Avec la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, le principe de co-construction de la Politique de la Ville avec les habitants est devenu un enjeu essentiel pour favoriser le bien vivre ensemble. Si les Conseils Citoyens, élus le 27 juin 2015 au sein des quartiers prioritaires de l'Arche Guédon et du Mail/Victor-Hugo, n'ont plus de représentants actifs au sein des QPV, l'expression des habitants est encouragée et relayée par le tissu associatif torcéen, très ancré dans les QPV, avec des actions de proximité menées au plus près des habitants.

Sous la houlette de la ville, la valorisation et la mise en réseau des acteurs associatifs permet d'agir en complémentarité sur les quartiers les plus fragiles, d'optimiser les champs d'intervention de chacun afin d'enrichir l'offre de services sur un même territoire et de réduire les inégalités.

L'OMAC

La municipalité s'appuie sur l'OMAC qui œuvre dans le champ de l'Education Populaire. Association détentrice d'un agrément centre social, elle met en avant la relation de proximité et prend appui sur l'implication des habitants en favorisant l'action collective. Ses actions s'articulent autour de trois grands secteurs : la jeunesse, la promotion de la réussite/accompagnement à la scolarité et la famille.

Elle coordonne les initiatives des associations partenaires qui œuvrent dans le même sens en apportant une complémentarité d'actions avec leurs spécificités et leurs compétences dans la réalisation de projets.

Les associations torcéennes

L'implication des associations contribue vivement au dynamisme du territoire. Elles sont soutenues par la ville au moyen d'une subvention annuelle et/ou par une dotation en aides indirectes (mise à disposition de locaux, aide logistique, soutien administratif, communication).

En 2024, 20 actions associatives ont été financées au titre de l'ANCT, représentant 10 associations torcéennes.

Aux côtés de l'OMAC, les actions en politique de la ville ont été, cette année encore, enrichies par l'engagement social et citoyen des associations torcéennes suivantes : MJC André Philip, La Paume de Terre, ACTIVE, Les Petits débrouillards, Tennis Club de Torcy et Comité des Fêtes, ACS 77, Mission Locale, Jeunesse Projets Aboutis.

a. L'éducation à la citoyenneté et au civisme

Chaque année, acteurs municipaux et associatifs se mobilisent autour de cette thématique en proposant des actions de sensibilisation à la citoyenneté et au civisme en direction de la jeunesse, principalement, sur l'ensemble du territoire torcéen.

♦ « 14 juillet citoyen » quartier de l'Arche Guédon » OMAC

Cette action s'inscrit dans le dispositif des Quartiers d'été.

La préparation de l'évènement « 14 juillet citoyen à l'Arche Guédon » s'est étendue de février à juin 2024, avec 5 réunions rassemblant habitants et partenaires pour proposer et programmer les activités, confirmer les prestations et élaborer les supports de communication.

Entre mai et juin, l'accent a été mis sur la logistique, y compris le recensement des besoins matériels et l'aménagement des différents espaces. En parallèle, des habitants ont assuré la diffusion des supports de communication de l'évènement dans le quartier de l'Arche Guédon. Le jour de l'évènement, l'installation a été réalisée de 11h00 à 15h30, avec un accueil des professionnels et des bénévoles pour répartir les tâches et assurer le bon déroulement de l'évènement.

Un stand famille « OMAC Babyland » a été aménagé en forme de kermesse, proposant des jeux variés pour les enfants, tels que la pêche aux canards et la marelle. Un espace a été également dédié aux adolescents, avec des jeux vidéo, baby-foot, ping-pong et d'autres activités ludiques. Les parents, et les familles ont pu profiter d'un espace avec des jeux pour bébés et des jeux de société, ainsi qu'un barbecue.

A 23h, lancement du cinéma plein air.

Le nombre de participants est un peu inférieur à l'estimation qui s'explique par un temps peu clément et des fortes pluies. Néanmoins, une majorité des habitants du quartier de l'Arche Guédon ont exprimé leur satisfaction et ont profité de l'évènement grâce notamment à l'espace couvert de la Place des Rencontres.

On peut souligner une mixité intergénérationnelle et socioculturelle notable.

Le partenariat avec l'association Jeunesse Projets Aboutis a été très productif grâce à leur dynamisme avec la prise en charge de stands sensibles tels que la buvette et le barbecue.

Cet évènement a mobilisé **350 participants** (F/ 200 et H/150) de tous âges dont environ 250 habitants qui résident sur le QPV de l'Arche Guédon.

► La subvention accordée pour cette action est de 4 000 €. Elle a contribué au financement de prestataires extérieurs, de matériel et fournitures.

♦ « Mobilisons-nous pour le 13 juillet 2024 » quartier du Mail – OMAC

Cette action, organisée dans le cadre des Quartiers d'été, repose également sur la mobilisation et l'implication des habitants :

4 rencontres avec les habitants en amont de l'action :

- Mobilisation des partenaires : habitants, associations partenaires, bailleurs sociaux
- Recherche d'animations avec la Commission « Sortir en famille » le 7 juin 2024
- Organisation et recherche de contenu pour l'évènement
- Elaboration de la programmation (ateliers, animations, BBQ, ciné plein air, musique, Fanfare Nouvelle-Orléans)
- Décoration des rues du quartier du Mail (cours et abords de l'école Georges Brassens)

- Achat de matériel
- Le jour « J » installation et animation par les habitants des différents stands : Atelier parent/enfants, valeurs de la République, animation musicale, espace jeux en famille, barbecue, danse intergénérationnelle.

Les objectifs ont été globalement atteints, le lien social se renforce à chaque événement impliquant les habitants et les partenaires.

Au cours de la soirée, les résidents expriment leur satisfaction en prenant part aux diverses animations proposées et en fournissant au rangement final. Ils n'hésitent pas non plus à offrir leur soutien aux animateurs et bénévoles pendant l'événement.

Les échanges entre habitants se sont déroulés librement, notamment en petits groupes d'affinité, et surtout lors des réunions de préparation.

L'objectif d'occuper l'espace pour prévenir d'éventuelles dérives liées à l'utilisation de feux d'artifice est complètement atteint.

Le nombre de participants est inférieur aux estimations en raison de la pluie. Le climat n'a pas permis de poursuivre l'événement sereinement et beaucoup d'habitants n'ont été que de passage et le cinéma en plein air a dû être reporté.

Un total de **200 personnes** (150 femmes – 50 hommes) de tous les âges ont participé à cet événement, tous résidant au sein du quartier prioritaire le Mail/Victor Hugo.

► **La subvention accordée est de 4 000 €.** Elle a permis l'achat de matériel et fournitures et le financement du prestataire extérieur.

♦ « Fête Baudelaire – Victor Hugo » OMAC

Un collectif composé de familles, d'enseignants et associations locales et des parents d'élèves élus a été créé et s'est réuni 6 fois avec des rencontres mensuelles (programmation et communication, contenu et animation/tenue des stands).

L'événement a mis l'accent sur les échanges intergénérationnels grâce à des ateliers, permettant aux jeunes d'apprendre des anciens.

Des initiatives comme des stands de cuisine et des jeux concours ont valorisé les talents locaux. Organisée au sein de l'école V. Hugo, la fête a proposé des activités variées, créant une atmosphère conviviale et réduisant l'isolement. Le report du ciné plein air a enrichi le programme, offrant un moment culturel en famille.

Le retour des participants a été extrêmement positif, avec de nombreux témoignages soulignant l'importance de tels événements pour renforcer les liens de voisinage.

Le collectif d'habitants a décidé de poursuivre les rencontres mensuelles au-delà de la fête, afin de continuer à imaginer et à mettre en œuvre d'autres projets pour le quartier.

L'implication de l'association des parents d'élèves a été un atout majeur, permettant de mobiliser encore plus de familles et d'enfants, et de créer un réseau de soutien pour les prochaines initiatives.

Cette fête de quartier a non seulement permis d'atteindre ses objectifs initiaux, mais a également permis, avec la buvette et le concours Tombola tenus par les parents d'élèves, d'obtenir 1 000 euros de recettes pour l'école.

L'événement « Baudelaire-V. Hugo en fête » le 21/09/2024 a rassemblé **450 personnes** de tous âges (250 femmes – 200 hommes) tout au long de la journée.

► **La subvention accordée est de 4 000 €.** Elle a permis le recours à un prestataire de service, à l'achat de matériel et fournitures

b. Le lien social au cœur des quartiers

La thématique du lien social est celle qui a mobilisé le plus les acteurs, notamment associatifs. La réalisation des actions suivantes a permis d'agir sur les problématiques de cohésion et d'inclusion sociale, de citoyenneté, de prévention de la radicalisation, du vivre ensemble et d'intégration auprès des habitants résidant au cœur des quartiers prioritaires de la ville en investissant l'espace public.

♦ « Quartiers d'été 2024 et la flamme olympique » : Sport / Enfance / OMAC / Associations

Lieux de réalisation : Stade du Frémoy pour les quartiers d'été et rues de la ville (rue François Mitterrand et rue Chèvre) pour le parcours de la flamme olympique

La ville de TORCY a profité de l'opportunité des JOP Paris 2024 pour organiser ses quartiers d'été 2024 autour de 2 axes :

1/ Village sportif et culturel du passage de la flamme (2 jours)

Vendredi 19 juillet de 10h à 19h

Samedi 20 juillet de 13h à 19h (après le passage de la flamme)

- 3 structures gonflables à vocation sportive, pêche à la ligne pour enfants
- Stands du service Enfance avec jeux et tapis de glisse (jeux d'eau) : tir à l'arc, trottinettes, jeux d'extérieur...
- Stands d'initiation sportive (avec les associations torcéennes : Equipe A (parcours initiatique de motricité, Tennis Club, foot, Badminton, Sports de combats, Volley-ball)
- Espace de détente, de spectacle et de jeux de l'OMAC (Kho Lanta le 20/07 après-midi)
- Espace restauration et confiserie
- Médiathèque de la CAPVM « Hors les murs »
- Stand Veolia (sur l'eau)

2. Passage de la flamme olympique à TORCY (Pavoisement PARIS 2024)

Samedi 20 juillet de 10h30 à 13h00 (circuit ville)

Animations autour du passage de la flamme :

- Batucada (2 sur le parcours)
- Animations sportives
- Plusieurs troupes en interaction avec le public et des spectacles de rue (échassiers sports, spectacles déambulatoires la patrouille de France à pied et déambulation burlesque, animation photo - flamme avec 4 comédiens)
- 3 Food truck
- DJ
- Animateur (micro)- sonorisation du parcours.

Le passage de la flamme sur le territoire torcéen, à proximité du stade du Frémoy, a été une véritable opportunité de lier ces deux événements, les quartiers d'été de plein air et la célébration des JOP Paris 2024 et ainsi de proposer une grande fête fédérative à tous les torcéens, grands et petits issus notamment des QPV.

Le partenariat prévu a été largement réalisé avec :

- Mairie de Torcy (service des sports, service enfance)
- OMAC
- CAPVM
- COJO PARIS 2024
- Clubs sportifs torcéens (Animations sportives)
- VEOLIA (stand sur l'eau)
- Département de Seine et Marne
- « Hors les Murs » (CAPVM)
- COCA COLA (Paris 2024)
- HARDECO (fresque sur route)
- SDIS (secours)
- JM-ANIM (structures gonflables)
- Banque Populaire Caisse d'Epargne
- Les Tambours-Parleurs (batucada)
- Office du Tourisme (CAPVM)
- La compagnie OBRIGADO (gestion des différentes compagnies de rue)

Cet événement ambitieux a nécessité une grosse organisation en amont avec de nombreuses réunions préparatoires tant en terme de sécurité pour le blocage des routes notamment (Police municipale, sous préfecture), de logistique et de technique (installation barrières, plots béton, panneaux signalétiques, rubalises, points restauration), formations porteurs de flamme, bénévolat...

Au regard du nombre de participants et de la belle ambiance familiale liée à l'engouement suscité par les JOP Paris 2024 et ses valeurs, ces 2 événements conjugués ont répondu aux objectifs de cette action quartiers d'été

- Organisation d'une grande fête populaire à l'occasion du passage de la flamme olympique à Torcy.
- Participation du plus grand nombre et notamment des habitants des QPV à cette manifestation planétaire.
- Partage d'un temps festif et sportif autour des valeurs de l'olympisme, des messages de paix et d'amitié entre les peuples.
- Offrir, parallèlement au passage de la flamme, des animations sportives, culturelles, des temps de jeux de plein air et sportifs durant l'été aux enfants ne partant pas en vacances, issus principalement des quartiers prioritaires.
- Créer du lien social entre les habitants.

► **La subvention accordée est de 10 000 €.** Elle a contribué à la location des structures gonflables, au financement des prestataires extérieurs (animations, spectacle) à l'achat de matériel et fournitures pour les 2 événements. Il convient de souligner la forte mobilisation des moyens humains municipaux et associatifs.

♦ « Féeries hivernales » Comité des Fêtes

Il s'agit de la 5^{ème} édition de cette action organisée le week-end du 14 et 15 décembre 2024 autour de la thématique de Noël.

Les animations proposées sur ces journées :

- La parade du Père Noël, accompagnée de la Mère Noël, dans tous les quartiers de la ville, dont les QPV vers le centre ancien, avec distribution de friandises, photos avec le Père et la Mère Noël.
- Marché de Noël (46 stands) + Espace restauration.
- Ferme en ville - Atelier pédagogique
- Stand maquillage pour enfants
- Flash Mob par les élèves de l'école de danse de Torcy.
- Animations et démonstrations culinaires par le chef David Martin
- Animation "A la découverte des commerçants du marché traditionnel"
- Nocturne avec Scène musicale avec DJ
- Feu d'artifice en clôture de l'événement.

Cette action a mobilisé environ **5 000 bénéficiaires**.

Les objectifs ont été atteints :

- Mixité des publics dont publics issus des QPV
- Intergénération
- Echange autour des démonstrations culinaires
- Découverte des animaux de la ferme et de la vie agricole.
- Renforcement partenariat CdF / Ville / ACAT

► **La subvention accordée est de 7 575 €.** Elle a contribué à couvrir partiellement les prestations de service, l'achat de matériel et fournitures et la location (éclairage, sono).

♦ « L'année scientifique » Les Petits Débrouillards

Cette action a été déployée autour de 3 axes :

1/ « La science en bas de chez toi » : animations extérieures

8 demi-journées d'animations « hors-les-murs » encadrées par 2 animateurs des Petits Débrouillards sur les périodes des vacances scolaires. Ces animations en extérieur s'adressent en priorité aux enfants et aux jeunes habitants qui n'ont pas l'occasion de partir en vacances et/ou ne fréquentent pas les structures de loisirs de droit commun. L'accès aux ateliers est libre d'inscription et sur le principe de gratuité.

Ces animations s'organisent au cœur des quartiers, en pied d'immeuble et invitent les habitants à investir l'espace public pour « faire des sciences » avec les animateurs : la méthode pédagogique utilisée se fonde sur les principes de l'éducation populaire. Les participants sont invités à s'engager dans une démarche expérimentale et sont sensibilisés aux sciences et techniques expérimentales par une approche concrète. Les expériences menées sont simples, facilement reproductibles et usent de matériel de récupération et d'objets du quotidien, favorisant ainsi la participation active du public.

Ces actions sont pensées comme un dispositif itinérant couvrant les trois quartiers prioritaires du Mail, de l'Arche Guédon et des Deux Parcs.

À Torcy : 2 séances au Mail et 2 séances à l'Arche Guédon en partenariat avec l'OMAC, à partir des vacances de printemps 2024. Une demi-journée d'animation en novembre 2024, dans le cadre d'un événement co-organisé par l'OMAC et l'association La Paume de Terre à l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets.

2/ Les vacances scientifiques : stages scientifiques

2 stages d'animation composés de 4 demi-journées consécutives de 2h.

Chaque stage accueillant jusqu'à 12 enfants âgés de 6 et 12 ans et encadrés par un animateur des Petits Débrouillards durant les vacances de la Toussaint ou les vacances de Noël à destination des enfants ne partant pas en vacances.

Découverte d'une thématique spécifique en lien avec le programme scolaire, les déroulés pédagogiques sont construits en concertation étroite avec les structures afin d'apporter une réelle plus-value pour la scolarité des enfants. L'objectif de cette action est aussi de travailler et développer le lien entre les enfants, les familles et les structures susceptibles de les accueillir toute l'année. Les animations viennent ainsi compléter l'offre culturelle des structures avec un volet d'action pratique de découverte scientifique et ludique. Ce format d'action est mis en place en partenariat avec un centre de loisirs de la ville.

3/ Le Science Tour

Participation au « eWeek Torcy Festival 2024 » avec des expériences scientifiques et ludiques proposées à bord du camion « Science Tour » en lien avec le thème du Festival et l'actualité culturelle comme les enjeux de sport, de santé et d'alimentation de manière ludique et interactive.

► La subvention accordée est de 3 000 €. Elle a contribué aux frais de missions des animateurs scientifiques, à l'achat du matériel d'animation et à l'entretien/équipement du camion laboratoire.

c. L'accès aux droits pour tous

♦ « ASL, cours de FLI et accès aux droits pour tous » ACS 77

Animés par des professionnels qualifiés, les ateliers sociaux linguistiques permettent aux personnes étrangères d'apprendre et de pratiquer la langue française, favorisant ainsi leur intégration dans la société française, d'être autonomes socialement (connaissance des espaces, services et institutions de la vie courante : la Poste, les transports en commun, l'école, la banque, l'hôpital, et des codes sociaux), de pouvoir communiquer dans la langue du pays d'accueil pour faciliter, le cas échéant, leur insertion professionnelle.

Ces ateliers contribuent, par ailleurs, à l'apprentissage des valeurs de la république et des règles du vivre ensemble et tendent à favoriser l'accès à la vie culturelle.

Fréquence :

- 6 h par semaine par apprenant à raison de 3 créneaux par semaine pour les ASL et le FLI d'octobre à juin.
- Accès aux droits : 2 h deux fois par mois en moyenne.

Horaires proposés :

- ASL : Lundi, Mardi et Jeudi de 9h à 11h ; Lundi, Mardi et Jeudi de 14h à 16h ; Mercredi, Vendredi et Samedi de 9h à 11h
- FLI : Lundi, Mardi et Jeudi de 17h30 à 19h30.

Mise en place des ateliers sociolinguistiques et des permanences d'accès aux droits d'avril à décembre 2024.

Nombre total de personnes bénéficiaires : 125

La subvention accordée est de 3 000 €. Elle a contribué à l'animation et encadrement des cours, aux permanences d'accès aux droits et l'achat de matières et fournitures.

II. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

La problématique de l'insertion professionnelle des jeunes est plus prononcée dans les QPV. Le niveau de formation des demandeurs d'emploi « inférieur au BAC » est de 50% sur le quartier du Mail et de 42,8% sur celui de l'Arche Guédon.

Le taux d'activités est de 38,9% pour les jeunes issus du QPV de l'Arche Guédon et de 37% pour le Mail (contre 39,5% pour le territoire de l'agglomération). Le taux d'emploi des jeunes de 15-24 ans résidant à l'Arche Guédon est de 21,4 % et de 29,1% au Mail.

La part des jeunes de 15-24 ans sans emploi et sans formation est de 11% pour le QPV le Mail/Victor Hugo et de 20% pour celui de l'Arche Guédon.

La CAPVM, les communes et les acteurs de l'insertion professionnelle se mobilisent pour développer l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

1. Favoriser l'accès à l'emploi

La ville est engagée auprès des partenaires associatifs et institutionnels pour développer l'offre de services et proposer des actions ciblées en matière d'emploi et d'insertion professionnelle.

Le Bureau Information Jeunesse de Torcy est un lieu d'accueil municipal en accès libre et gratuit pour les jeunes. Il a pour vocation d'assurer, à l'échelon local, une mission d'information et de conseils auprès des jeunes de 11 à 30 ans et déploie notamment un grand nombre d'actions de sensibilisation, d'accompagnement vers l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes torcéens en partenariat avec les associations ciblées. Un certain nombre des actions mises en œuvre par les professionnels du BIJ s'inscrivent dans différents dispositifs contractuels : Contrat de ville, La Cité éducative Noisiel -Torcy, le PRIJ.

a. Les initiatives municipales

« Les bons plans du BIJ »

Comme chaque année, la ville a organisé « les bons plans du BIJ » du 8 au 19 avril 2024.

C'est un moment privilégié pour les jeunes de venir se renseigner, s'inscrire à différents dispositifs mis en place par la ville (Bourses BAFA, Avec le permis ça roule), d'accéder aux offres de jobs et de missions en Europe. C'est aussi l'occasion de bénéficier d'aides et de conseils à la rédaction de candidatures ou de valoriser son CV en langues étrangères.

Programme :

- Jeudi 11 avril 2024 : Formation PSC1 encadrée par un professionnel de l'UDSP (Union départementale des sapeurs(pompiers))
- Mercredi 17 avril : Atelier « Let's learn Europe » autour d'un breakfast, l'Europe à l'honneur.
Dans le cadre de la semaine européenne de la jeunesse du 12 au 19 avril : découverte des différents dispositifs européens : le Corps Européen de la Solidarité, le Service Volontaire International, chantier bénévole en France et à l'étranger, Erasmus+, les offres de volontariat en Europe, organiser son départ vers un pays européen, pistes de job à l'étranger...
- Jeudi 18 avril : visite immersive à Expérience Europa.
-

♦ « Avec le permis ça roule » BIJ

Le décret du 20 décembre 2023 a abaissé l'âge de l'obtention du permis à 17 ans révolu jusqu'à 25 ans. En moyenne, le coût de la formation de 30h est compris entre 1500€ et 2000€.

Ce dispositif local, initié par la ville, prend en compte la difficulté pour les mineurs d'accéder à un emploi partiel/job étudiant. Il s'adresse aux jeunes dotés d'un statut de lycéen/étudiant/demandeur d'emploi non indemnisé.

Le dispositif " Permis ça roule" s'est déroulé sur une année. Le code est nécessaire, la démarche est volontaire et motivée par la constitution d'un dossier de candidature.

Les jeunes se sont engagés à terminer leur formation à condition de pouvoir financer le restant dû auprès des organismes de formations locales.

Un entretien a été réalisé avec chacun d'eux afin de vérifier la motivation et étudier le plan de financement. Le choix de l'auto-école appartient au jeune (5 auto-écoles sont partenaires). Une commission annuelle (avril/mai) statue sur les dossiers.

Chaque jeune s'inscrit dans une démarche de bénévolat au sein d'un service de la collectivité ou d'une association partenaire pour une durée de 35 heures, en une fois ou sur différentes périodes en fonction des besoins et demandes des services ou associations partenaires du dispositif.

Le versement auprès du prestataire est effectué dès que le jeune a réalisé 10 heures de conduite.

Un suivi individuel a été réalisé tout au long du parcours jusqu'à l'obtention de l'examen.

- **75 jeunes et familles** se sont renseignés sur ce dispositif.
- 19 jeunes ont déposé un dossier mais, pour certains, l'inscription n'a pas abouti (dossier incomplet ou échec au code).
- 13 jeunes ont été au bout de la démarche et ont obtenu le soutien de la collectivité.
- 8 jeunes issus des QPV.
- 5 auto-écoles partenaires : La Massia à Noisiel, CER à Torcy, C&S à Torcy et Lognes, Kim-Lay à Lognes.

Au regard du nombre de dossiers pouvant être financés, il a été difficile de trouver des missions d'intérêt général.

Les jeunes ont effectué leurs missions au sein de la collectivité : au service intendance auprès des équipes en restauration, au nettoyage dans les groupes scolaires et en voirie au service technique en voirie.

► **La subvention accordée est de 5 000 €.** Elle a contribué au financement des heures de conduite des jeunes.

Les clauses d'insertion sociale

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui facilite leur insertion professionnelle.

Depuis 2006, une clause sociale s'applique aux marchés publics. Les entreprises qui remportent un marché sont dans l'obligation d'embaucher des personnes en insertion professionnelle pour l'application du marché.

L'objectif de ces clauses est de soutenir l'emploi local par une insertion durable.

La ville de Torcy s'inscrit dans ce dispositif et fait de sa commande publique un levier pour l'emploi des personnes les plus en difficultés avec la création du service clause.

Depuis 2018, la ville s'est dotée d'un poste de facilitatrice pour assurer l'interface entre les maîtres d'ouvrage (collectivités, bailleurs sociaux), les acteurs de l'emploi, les structures de l'insertion par l'économie, les partenaires sociaux et les entreprises.

Cette mission est réalisée en partenariat avec l'association M2IE, structure référente de la clause sociale sur le territoire de l'agglomération Paris-Vallée de la Marne et l'association Initiatives 77, structure porteuse de l'animation du réseau des facilitateurs du département.

Les grands projets de la ville et de Paris-Vallée-de-la-Marne ouvrent des opportunités d'emplois. En lien avec les partenaires, comme la Mission Locale, la Cared, Pro Emploi Intérim et le BIJ, les candidats bénéficient de l'accompagnement de leur structure et du lien avec les entreprises pour les « emplois clauses ».

Bilan clauses sociales 2024

1/ Répartition des heures réalisées par type de maître d'ouvrage

Type de maître d'ouvrage	Nb marchés	Nb contrats	Nb participants	Nb heures réalisées
Bailleurs sociaux	1	7	7	2 157,16
Commune	6	9	9	3 528,20
EPCI	1	1	1	0,00
Etablissements publics locaux	2	2	2	103,00
Région	3	3	3	1 015,50
Total	13	22	22	6 803,86

2/ Répartition des heures réalisées par maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage	Nb heures réalisées	Nb heures prévues	Nb heures modifiées	Nb heures formation réalisées
CAPVM	0,00	490,00	0	0
EPAMARNE TORCY	103,00	1 945,00	0	0
REGION ILE DE FRANCE	1 015,50	7 300,00	0	70
BATIGERE ILE DE FRANCE	2 157,16	2 063,00	0	0
Ville de Torcy	3 528,20	5 853,00	0	187
Total	6 803,86	17 651,00	0	257

3/ Répartition des heures réalisées par nature d'opérations

Nature d'opérations	Nb marchés	Nb contrats	Nb participants	Nb heures réalisées
Service	1	1	1	70,00
Travaux	12	21	21	6 733,86
Total	13	22	22	6 803,86

4/ Répartition des heures réalisées par opération

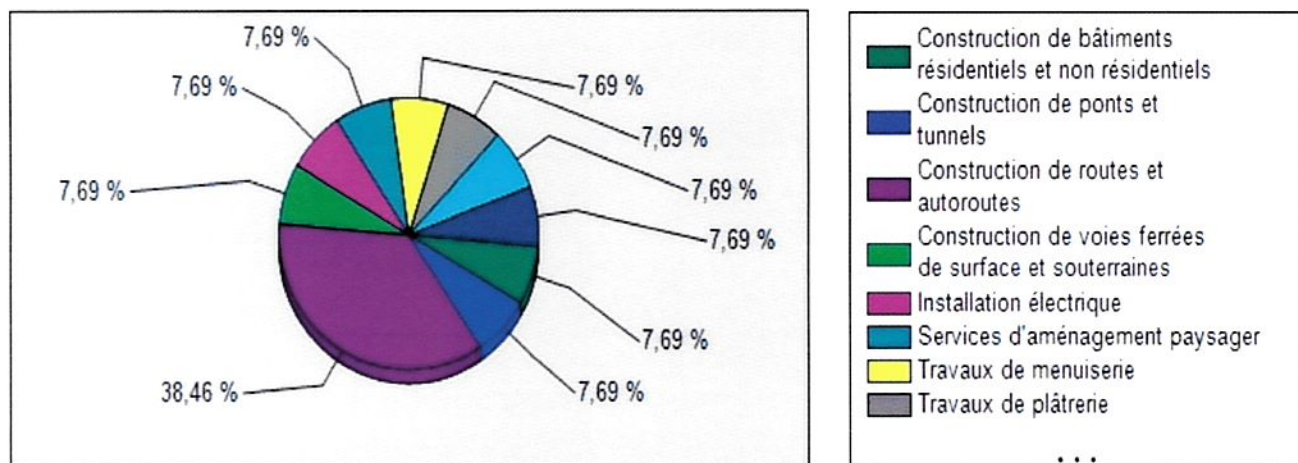
Maitre d'ouvrage	Opération clause	Heures prévues d'opération	Etat	Marché Clause	Montant	Heures modalité condition d'exécution	Nb heures réalisées	Nb heures formation réalisées
REGION ILE DE FRANCE	2020/Réhabilitation-Lycée-Jean-Moulin-Torcy	8200	Terminé	3 marchés	8 893 480,00€	1015,5	1015,5	70
REGION ILE DE FRANCE	2020/Réhabilitation-Lycée-Jean-Moulin-Torcy	8200	Terminé	2020/REGION/TORCY-Lycée J.Moulin/SOGEFI-CLOISON-Plâtrerie-Fenêtre/CCB	1 517 662,00€			0
REGION ILE DE FRANCE	2020/Réhabilitation-Lycée-Jean-Moulin-Torcy	8200	Terminé	2020/LesCompagnons D'Eric/Lot9-1200H/REHAB-Lycée J.Moulin/CCB	2 099 335,00€	334,00	334,00	70
REGION ILE DE FRANCE	2020/Réhabilitation-Lycée-Jean-Moulin-Torcy	8200	Terminé	2020/REGION/Lycée J.Moulin/GAM PROTECTION-poseur-alu/CCB	5 276 483,00€	681,50	681,50	0
EPAMARNE TORCY	2021/TORCY/EPAMARNE/Aménagement Zone EST Zac des Coteaux TORCY	884	Terminé	1 marché	407 410,00€	64	64	0
EPAMARNE TORCY	2021/TORCY/EPAMARNE/Aménagement Zone EST Zac des Coteaux TORCY	884	Terminé	2021/PIAN/Lot-1-EPAMARNE/Aménagt Zone Est-Zac des Coteaux/TORCY/247H	407 410,00€	64,00	64,00	0
BATIGERE IDF	2023 - BATIGERE/NPNRU-TORCY-ARCHE GUEDON /Réhab -Resid - Restructuration -10 passage Mogotte	2063	Terminé	1 marché	407 410,00€	2157,16	2157,16	0
BATIGERE IDF	2023 - BATIGERE/NPNRU-TORCY-ARCHE GUEDON /Rehab -Resid - Restructuration -10 passage Mogotte	2063	Terminé	2023/NPNRU-A.G./BOUYGUES BATIMENT/Réhab-Resid- Restructuration-125 logts/CCB	7 121 830,62€	2157,16	2157,16	0
EPAMARNE TORCY	2023/EPAMARNE/Aménagement Zone Ouest-Zac des Coteaux-TORCY/CCB	1061	Terminé	1 marché	2 493 406,00€	39	39	0
EPAMARNE TORCY	2023/EPAMARNE/Aménagement Zone Ouest-Zac des Coteaux-TORCY/CCB	1061	Terminé	2023/EPAMARNE/Aménagement Zone Ouest-Zac des Coteaux-TORCY	2 493 406,00€	39	39	0
Ville de Torcy	2023/Ville TORCY/Réaménagement RD10P-RD34A/CCB	1520	Terminé	2 marchés	2 649 531,00€	1412,2	1412,2	0
Ville de Torcy	2023/Ville TORCY/Réaménagement RD10P-RD34A/CCB	1520	Terminé	Lot 4 - Passerelle/RD10P-RD34-152H	0,00€	164,00	164,00	0
Ville de Torcy	2023/Ville TORCY/Réaménagement RD10P-RD34A/CCB	1520	Terminé	Lot 1-VRD-Terrassement-Assainissement-Mobilier Urbain-Signalisation/RD10P-RD34	2 649 531,00€	1 248,20	1 248,20	0
Ville de Torcy	2024/Ville TORCY/Réaménagement Rue du BELVEDERE/640H/CCB	640	Terminé	1 marché	0,00€	641	641	0
Ville de Torcy	2024/Ville TORCY/Réaménagement Rue du BELVEDERE/640H/CCB	640	Terminé	2024/Ville TORCY/Réaménagement BELVEDERE TORCY/640 H/VTMTP	0,00€	641,00	641,00	0
Ville de Torcy	2023/VILLE TORCY/Bail VOIRIES/1216H/2023-2027/CCB	1216	En cours	1 marché	0,00€	1251	1251	152
Ville de Torcy	2023/VILLE TORCY/Bail VOIRIES/1216H/2023-2027/CCB	1216	En cours	Bail voirie/NPNRU A.G./passage de la Mogotte	0,00€	1251	1251	152
CAPVM	2023-2024-AGGLO-PVM-Travaux de voiries réseaux divers voies circulation-parcs-forêts	490	Terminé	1 marché	900 000,00€	0	0	0
CAPVM	2023-2024-AGGLO-PVM-Travaux de voiries réseaux divers voies circulation-parcs-forets	490	Terminé	2023-2024/NPNRU-A.G.-202320001MS019/VRD/Réaménagement phase 6/900H	900 000,00€	0	0	0
Ville de Torcy	2021/TORCY/Accord-cadre 2021-2025/Prestation-Elagage/CCB/70H	70	Terminé	1 marché		70	70	0

Ville de Torcy	2021/TORCY/Accord-cadre 2021-2025/Prestation-Elagage/CCB/70H	70	Terminé	2021/TORCY/Elagage-SEAT/CCB/70H		70	70	0
Ville de Torcy	2023/TORCY/Travaux de fourniture et pose de panneaux photovoltaïques/CCB/152H	152	Terminé	1 marché	135 503,00€	154	154	35
Ville de Torcy	2023/TORCY/Travaux de fourniture et pose de panneaux photovoltaïques/CCB/152H	152	Terminé	2023/TORCY/Pose panneaux photovoltaïques/CCB/152H	135 503,00€	154	154	35
Total						6 803,86	6 803,86	257

5/ Secteur d'activités des marchés

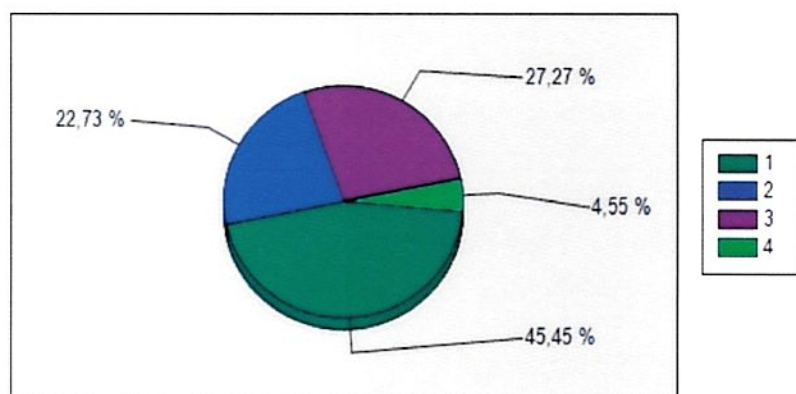
Secteur d'activité	Nb marchés	Nb contrats concernés	Nb participants concernés	Nb heures réalisées
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	1	7	7	2 157,16
Construction de ponts et tunnels	1	7	7	2 157,16
Construction de routes et autoroutes	5	8	8	1 992,20
Construction de voies ferrées de surface et souterraines	1	2	2	1 251,00
Installation électrique	1	1	1	154,00
Services d'aménagement paysager	1	1	1	70,00
Travaux de menuiserie	1	1	1	681,50
Travaux de plâtrerie	1	1	1	0,00
Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air	1	1	1	334,00
Travaux de préparation des sites	1	1	1	164,00
Total	13	22	22	6 803,86

Attention : la somme de chacune de ces colonnes peut être différente du total indiqué en bas de chaque colonne car un même contrat peut être rattaché à plusieurs marchés et donc être compté dans des secteurs différents. De même, chaque marché peut être peut comporter plusieurs secteurs différents.



6/ Niveau de formation des participants

Niveau de formation des participants (Code)	Niveau de formation des participants	Nb participants	Nb heures réalisées
1	Aucun diplôme - Maîtrise des savoirs de base	10	2 965,49
2	Aucun diplôme - Capacité à effectuer des activités simples et à résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré.	5	653,00
3	CAP/BEP	6	2 503,87
4	Bac	1	681,50
Total		22	6 803,86

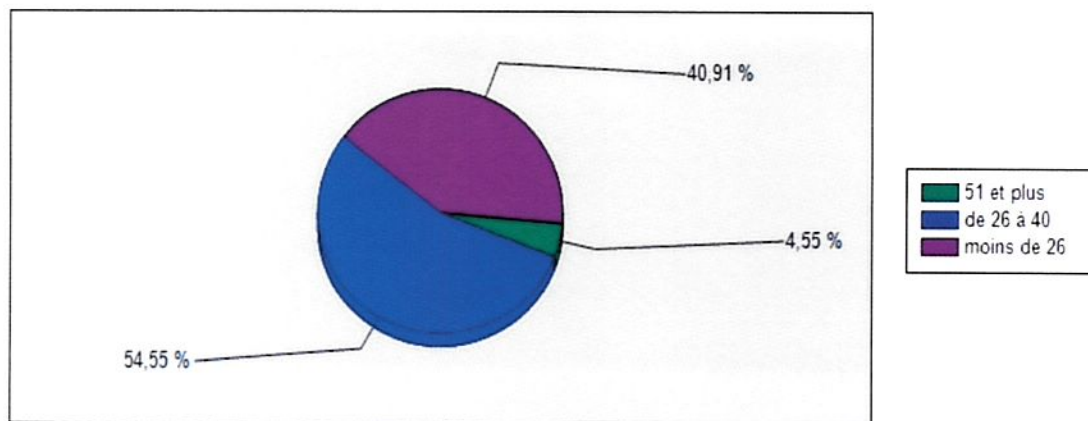


7/ Origine géographique des participants

Origine géographique	Zone	Nb participants	Nb heures réalisées
NON QPV	NON QPV	19	6 700,86
	Sous-total NON QPV	19	6 700,86
QPV	BEAUVAL DUNANT	1	64,00
QPV	LE MAIL	1	
QPV	Les Beaudottes	1	39,00
	Sous-total QPV	3	103,00
	Total	22	6 803,86

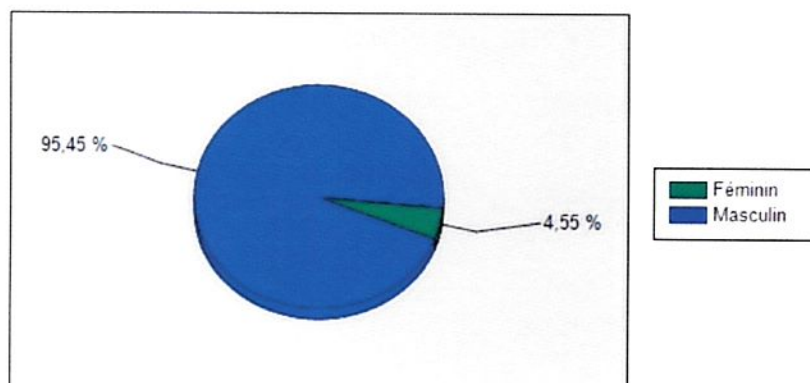
8/ Tranche d'âge des participants (âge à l'entrée)

Tranche d'âge des participants (âge à l'entrée)	Nb participants	Nb heures réalisées
51 et plus	1	39,00
de 26 à 40	12	2 788,15
moins de 26	9	3 976,71
Total	22	6 803,86



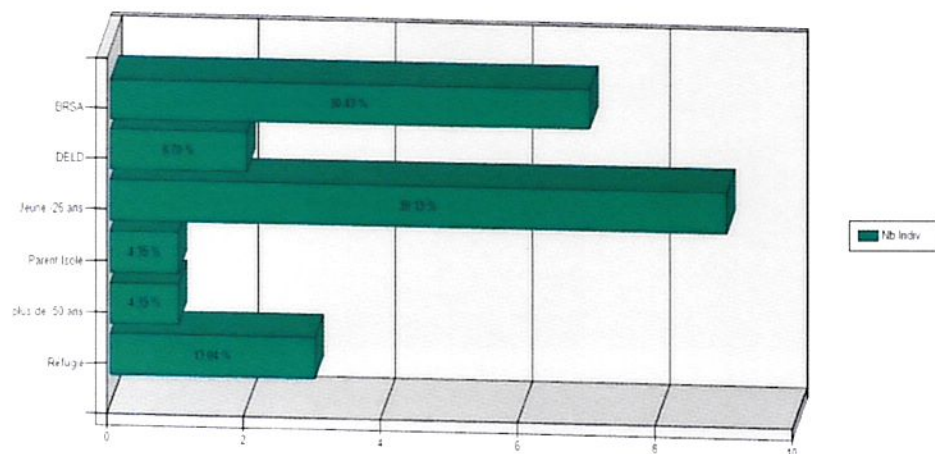
9/ Sexe des participants

Sexe des participants	Nb participants	Nb heures réalisées
Féminin	1	458,65
Masculin	21	6 345,21
Total	22	6 803,86



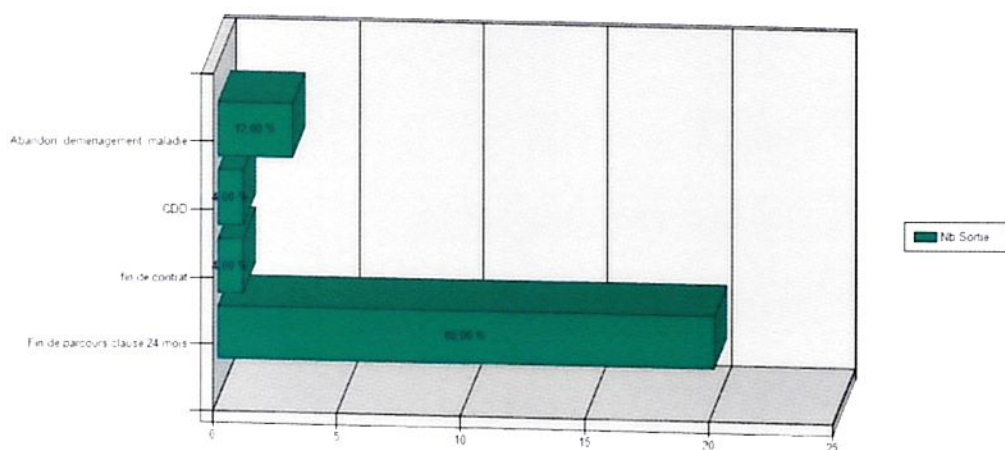
10/ Situation des participants avant mise à l'emploi

Statut entrée	Nb participants	Nb heures réalisées
BRSA	7	2 057,50
DELD	2	64,00
Jeune - 26 ans	9	3 976,71
Parent Isolé	1	458,65
plus de 50 ans	1	39,00
Réfugiés	3	278,00
Total	22	6 803,86



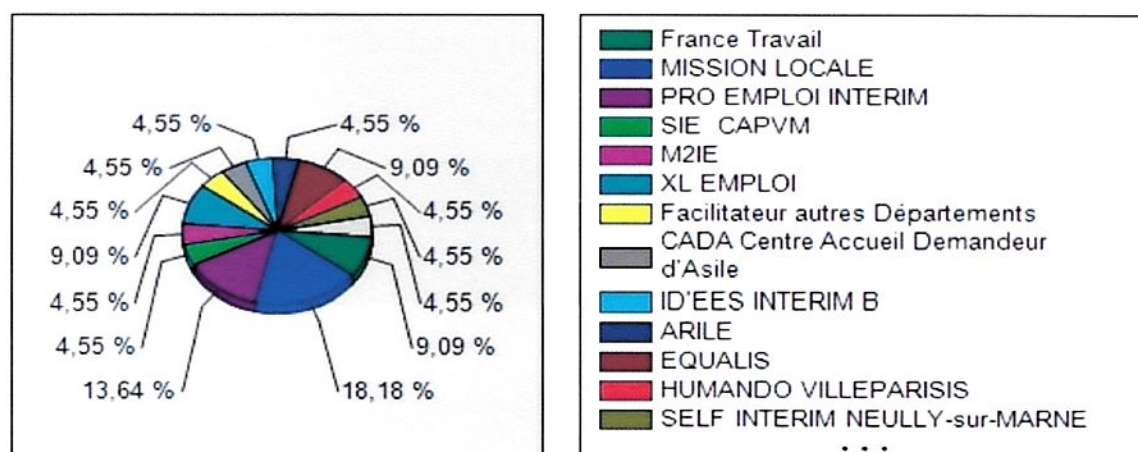
11/ Situation des participants à la sortie du dispositif

Sortie du dispositif	Nb de sorties
Abandon, déménagement, maladie	3
CDD	1
Fin de contrat	1
Fin de parcours clauses 24 mois	20
Total	25



12/ Nombre de participants par prescripteur

Prescripteur	Nb participants	Nb heures réalisées
France Travail	2	485,00
MISSION LOCALE	4	2 318,17
PRO EMPLOI INTERIM	3	334,00
SIE CAPVM	1	458,65
M2IE	1	70,00
XL EMPLOI	2	436,00
Facilitateur autres Départements	1	154,00
CADA Centre Accueil Demandeur d'Asile	1	24,00
ID'EES INTERIM B	1	39,00
ARILE	1	226,00
EQUALIS	2	231,20
HUMANDO VILLEPARISIS	1	880,50
SELF INTERIM Neuilly-sur-Marne	1	760,00
Croix-Rouge française - Plateforme MNA 93	1	387,34
Total	22	6 803,86



13/ Situation des participants à 6, 12, 18 et 24 mois

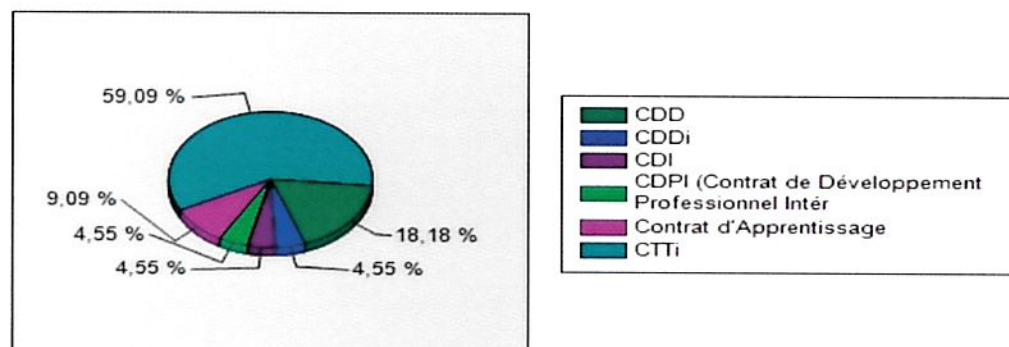
Date de situation à x mois comprise sur l'intervalle de dates du rapport

Situation à 6 mois	Nombre de périodes
CDD	3
Contrat de Professionnalisation	2
Contrat d'insertion	3
CTTI	1
Demandeur d'emploi	2
Intérim	1
Sans situation	2
Total	14
Situation à 12 mois	Nombre de périodes
CDD	1
Contrat d'insertion	1
CTTI	2
Demandeur d'emploi	1
Formation	1
Intérim	1
Non connue	1
Sans situation	1
Total	9
Situation à 18 mois	Nombre de périodes
CDD	1
CDI	1
CTTI	2
Intérim	1
Non connue	1
Sans situation	0
Total	6
Situation à 24 mois	Nombre de périodes
Contrat d'insertion	1
CTTI	1
Sans situation	1
Total	3

15/ Nombre de contrats par métier

Catégorie	Code ROME	Métier	Appellation	Nb contrats	Nb heures réalisées
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	A1201	Bûcheronnage et élagage	Homme / Femme de pied	1	70,00
Construction, bâtiment et travaux publics	F1702	Construction de routes et voies	Non renseigné	1	0,00
Construction, bâtiment et travaux publics	F1702	Construction de routes et voies	Ouvrier / Ouvrière en voiries	4	2 471,00
Construction, bâtiment et travaux publics	F1602	Électricité bâtiment	Electricien / Electricienne de chantier	1	154,00
Construction, bâtiment et travaux publics	F1603	Installation d'équipements sanitaires et thermiques	Non renseigné	1	334,00
Construction, bâtiment et travaux publics	F1604	Montage d'agencements	Non renseigné	2	114,00
Construction, bâtiment et travaux publics	F1604	Montage d'agencements	Plaquiste	1	24,00
Services a la personne et a la collectivité	K2204	Nettoyage de locaux	Agent / Agente de propreté de locaux	1	67,20
Services a la personne et a la collectivité	K2204	Nettoyage de locaux	Non renseigné	1	458,65
Construction, bâtiment et travaux publics	F1606	Peinture en bâtiment	Non renseigné	1	21,00
Construction, bâtiment et travaux publics	F1705	Pose de canalisations	Poseur / Poseuse de canalisations	1	226,00
Construction, bâtiment et travaux publics	F1607	Pose de fermetures menuisées	Non renseigné	1	681,50
Construction, bâtiment et travaux publics	F1704	Préparation du gros œuvre et des travaux publics	Manoeuvre bâtiment	1	880,50
Construction, bâtiment et travaux publics	F1704	Préparation du gros œuvre et des travaux publics	Manoeuvre de chantier	3	643,00
Construction, bâtiment et travaux publics	F1611	Réalisation et restauration de façades	Façadier / Façadière	2	659,01
		Total		22	6 803,86

Type de contrat	Nb contrats concernés	Nb heures réalisées
CDD	4	1 187,66
CDDi	1	67,20
CDI	1	681,50
CDPI (Contrat de Développement Professionnel Intér)	1	
Contrat d'Apprentissage	2	488,00
CTTi	13	4 379,50
Total	22	6 803,86



19/ Tableau croisé des heures réalisées par type d'entreprise, modalité et type de contrat

		CDD	CDDi	CDI	CDPI (Contrat de Développement Professionnel Intér)	Contrat d'Apprentissage	CTTi
EI Entreprise d'insertion	EI		67,20				
ETTI	ETTI						4 379,50
EURL	Embauche directe	70,00					
SARL	Embauche directe	659,01				334,00	
SAS (Société par actions simplifiée)	Embauche directe	458,65		681,50		154,00	

b. Les actions déployées par les associations

♦ « Code la route 2.0 » OMAC

Mise en place de deux séances :

- Formule intensive : Une semaine du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2024 de 9h30 à 17h à la Maison Léo Lagrange – QPV Le Mail.
- Formule étalée 5 séances : les samedis 9, 16, 23 et 30 novembre et 7 décembre 2024 de 14h à 17h30 à l'Arche Guédon.

La communication autour de ces séances a principalement eu lieu sur les réseaux sociaux.

Les étapes ont été animées par une intervenante diplômée spécialisée en code de la route, assistée d'un adulte relais pour la gestion du groupe.

Une aide financière de 150 € a pu être apportée par l'OMAC pour couvrir une partie des frais liés au permis de conduire de 8 participants ayant obtenu le code.

Les objectifs fixés ont été partiellement atteints, le nombre de participants s'est avéré inférieur aux attentes de l'OMAC. Cette situation est principalement due au temps consacré à la recherche d'un

Nouveau prestataire, suite au retrait du prestataire précédent, qui soit capable de répondre pleinement aux ambitions du projet à savoir un service de qualité, reposant sur des méthodes d'enseignement innovantes et adaptées aux besoins actuels de jeunes à partir de 16 ans dans le but d'améliorer leur mobilité et leur flexibilité.

Cette difficulté à trouver un nouveau prestataire a entraîné moins d'heures de cours dispensées que prévues pour le prestataire et pour les salariés.

21 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif, soit 13 jeunes âgés de 16 à 17 ans et 8 jeunes âgés de 17 à 25 ans (7 filles / 14 garçons).

Un travail d'orientation et de suivi des jeunes a été mené en lien avec le BIJ de Torcy qui a développé une bourse au permis après l'obtention du code. Ce dispositif vient ainsi prendre la suite de l'action de l'OMAC, très bénéfique pour le jeune.

► **La subvention accordée est de 4 000 €.** Elle a contribué à la mise à disposition d'une monitrice d'auto-école, d'achat de fournitures (livre code, DVD) de location de matériel.

b. Parcours vers l'emploi

- Le 12 mars 2024, 12 jeunes de 18 à 25 ans de la Mission locale ont participé à « Jeu Set & Job » organisé par le Tennis Club de Torcy.

- Cette demi-journée job dating a réuni une dizaine d'entreprises et les candidats autour de la pratique du tennis. Ce moment de convivialité entre recruteurs et candidats permet de « briser la glace » et d'échanger autrement pendant les entretiens de recrutement qui se sont déroulés juste après les parties de tennis sur le terrain, afin de rester dans une atmosphère détendue pour les jeunes.

c. L'entrepreneuriat

Les Torcypreneuses

Cette association, ouverte à toutes les entrepreneures qui exercent leur activité sur Torcy et/ou qui habitent Torcy, a organisé son premier « salon de l'Entrepreneuriat au Féminin » le 27 avril 2024 à la Ferme du Couvent autour de différents ateliers :

- Table ronde sur les thèmes « La posture d'entrepreneuse » ; « Les pièges de l'entrepreneuriat » ; « Savoir trouver sa voie ».
- Des stands Bien-être.
- Achats de produits cosmétiques en circuit court.
- Des coachings pour les enfants et leur scolarité et accompagnement des parents.
- Des coachings individuels holistiques et professionnels.
- Des conseils immobiliers et en home organiser
- Des ateliers collectifs « Découverte de l'hypnose » et « Découverte d'un bain sonore ».

Uni pour s'entraider, ce groupe de femmes veut faire profiter de l'expertise de chacune aux entrepreneures de la ville et de l'agglomération. A terme, elle souhaite proposer des partenariats solides avec l'OMAC, le BIJ et la Mission Locale.

III. CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Améliorer le cadre de vie des habitants

Les associations œuvrant au cœur des quartiers jouent un rôle de proximité auprès des habitants qui est déterminant en matière d'éducation à l'environnement et contribuent à l'amélioration de leur cadre de vie en créant du lien social.

Aussi, les QPV sont au cœur de la stratégie résidentielle d'équilibre territorial de l'habitat et du peuplement de ces quartiers et les opérations de renouvellement urbain tiennent compte de ce rééquilibrage.

a. Une démarche associative de développement durable

♦ « Les quartiers enchant(i)és ! » La Paume de Terre

De février 2024 jusqu'au 20 décembre 2024, au sein du local mis à disposition par CDC Habitat sur le QPV de l'Arche Guédon, des actions régulières, au rythme de deux par mois, ont été proposées aux habitants.

Exposition " Métamorphoses, rencontres inattendues"

L'association a organisé une rétrospective de cette exposition au château des Charmettes du 17 au 29 février 2024 fédérant les publics de nombreux partenaires de la ville comme la RPA, le centre de loisirs Mafalda de la MJC, les crèches, les pensionnaires de Adoma.

Cette exposition présentait une rétrospective des œuvres réalisées avec les habitants des quartiers prioritaires Torcy, Noisiel, Champs sur Marne en partenariat avec le centre des monuments nationaux.

- 3 ateliers artistiques d'une durée de 2H30 qui ont accueilli au total : 26 personnes dont 11 enfants et 15 adultes.
- 10 ouvertures au public de 14H00 à 17H00 + 1 nocturne de 17H00 à 19H30
- **228 visiteurs** accueillis pour cette exposition

Cette exposition s'est inscrite en préambule des actions menées sur les quartiers en QPV, dont le quartier de l'Arche Guédon, pour fédérer les bénévoles, les partenaires et les habitants adultes et enfants sur le projet Quartiers Enchant(i)és ;

- Actions solidaires et écologiques en proposant 7 ouvertures du local solidaire, 2 événements avec l'OMAC et 8 ateliers artistiques sur le thème du paysage :
- Participation de 215 habitants
- Ouverture de l'espace de dons et de réemploi écologique : - 13 mars -3 avril- 22 mai-12 juin- 10 juillet - 25 septembre - 16 octobre
- Fréquentation moyenne de 25 personnes à chaque ouverture. Réception de plus de 300 kg d'objets et textiles en dons et re dons pour une valeur de 6 895 euros.
- Ateliers artistiques : 3 avril- 22 mai-12 juin- 10 juillet- 25 septembre - 16 octobre
- 79 habitants dont 66 enfants (27 filles et 39 garçons et 13 adultes dont 95% Habitants du QPV (27 filles et 39 garçons).
- Stage à Mafalda aux vacances de la Toussaint.
- « Vide dressing » à l'OMAC le 14 février et le 27 novembre 2024.

Sur le quartier de l'Arche Guédon, 90% des ateliers se sont déroulés en extérieur, en pied d'immeubles. Une mauvaise météo au printemps et en été ont impacté la fréquentation.

► **La subvention accordée est de 5 700 €** pour les 2 QPV des communes de résidence (Arche Guédon et les 2 Parcs). Elle a contribué partiellement à la rémunération des intervenantes, l'achat de matériel et fournitures pour l'animation d'ateliers en direction des habitants de ces quartiers.

b. La gestion urbaine de proximité (GUSP)

Les diagnostics en marchant

Dans le cadre des travaux de mise en œuvre du contrat de ville 2024-2030 pour les quartiers prioritaires du territoire Paris-Vallée de la Marne et suite au non renouvellement des conventions locales d'utilisation de l'abattement de la TFPB, la CAPVM, les référents communaux, les bailleurs et l'Etat ont décidé de continuer de travailler ensemble sur la GUSP par QPV afin de traiter des questions locales via des diagnostics en marchant au sein de chacun de ces quartiers.

Dans le cadre du dispositif de la Gestion Urbaine Sociale de Proximité, les « diagnostics en marchant » visent à construire une vision commune de la situation d'un quartier en termes de cadre de vie, de cadre bâti et de vie quotidienne entre les acteurs qui gèrent le site au quotidien ainsi que les habitants.

Cet outil permet de mettre en évidence les points faibles et forts des quartiers en Politique de Ville et ainsi d'élaborer des propositions d'amélioration au fil des années.

2 diagnostics en marchant – cadre de vie » ont été réalisés sur la journée du 17 décembre 2024 :

- QPV Le Mail – Victor Hugo, le matin, en présence des bailleurs : CDC Habitat, Batigère, Seqens, des services de l'Etat, de la CAPVM, des élus et services communaux, des associations, des amicales de locataires, des syndicats et des habitants.

- QPV Arche Guédon, l'après-midi, en présence des bailleurs : CDC Habitat, Batigère, des services de l'Etat, de la CAPVM, des élus et services communaux, des associations, des amicales de locataires, des syndicats et des habitants.

Ces diagnostics se sont déroulés en deux temps :

- Une marche exploratoire au sein du quartier.
- Un temps d'échanges et d'identification des interventions intéressant le développement social urbain.

Ce constat partagé a conduit à l'instruction de tableaux d'observation par les bailleurs et les différents acteurs de proximité permettant ainsi d'identifier les problématiques, leurs causes et les pistes d'amélioration pouvant être envisagées.

L'état des lieux est en cours d'élaboration.

Perspectives GUSP 2025

1/ Elaboration d'un protocole GUSP pour chaque QPV avec des réunions trimestrielles de suivi.

2/ Finalisation de diagnostics en marchant avec le bailleur Habitat 77 pour le quartier prioritaire de l'Arche Guédon.

La gouvernance

La gouvernance permet d'obtenir une visibilité des actions déployées sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur les quartiers prioritaires et ainsi d'activer le réseau d'acteurs pour agir au plus près des besoins des habitants.

Ainsi, le Conseil Communautaire de la CAPVM a approuvé le contrat de ville 2024-2030, en date du 28 mars 2024, le Conseil Municipal de Torcy en date du 29 mars 2024 ainsi que les autres communes parties prenantes du nouveau Contrat de Ville.

La signature du Contrat de ville 2024 -2030 « Engagement Quartiers 2030 » pour le territoire Paris-Vallée de la Marne, le 29 avril 2024, par l'ensemble des partenaires, a permis la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance, basée sur la mobilisation partenariale et citoyenne, à l'échelle du territoire :

- La mise en place de groupes de travail pour la construction du référentiel évaluatif CAPVM animés par le bureau d'étude Compas.

Ce travail a fait l'objet de la tenue de 4 ateliers avec les référents communaux et les partenaires du contrat de ville :

Atelier 1 : Habitat, peuplement, Cadre de vie

Atelier 2 : Emploi, insertion, Entrepreneuriat

Atelier 3 : Enjeux éducatifs, sanitaires et sociaux

Atelier 4 : Collectivités territoriales et politiques publiques de droit commun

- La tenue de réunions trimestrielles par le Préfet délégué pour l'Egalité des chances avec les chefs de projet Politique de la Ville.
- La suite des journées thématiques départementales dédiées notamment à la parentalité.
- La poursuite et l'animation des instances de comités de pilotage dans le cadre du déploiement des dispositifs : PRIJ et Cité éducative Noisiel-Torcy.

Perspectives 2025

- Adoption du référentiel évaluatif du contrat de ville 2024-2030 avec la définition d'indicateurs communs de suivi et d'évaluation et l'élaboration d'une enquête annuelle auprès des veilleurs habitants et professionnels.

Ces indicateurs seront mis en œuvre à compter de 2025 (pour l'année 2024) et déployés année après année afin de pouvoir suivre dans le temps l'évolution de la situation d'usage des politiques publiques.

- Renouvellement du label de la Cité éducative Noisiel-Torcy 2025-2027.
- Renouvellement du PEDT 2025- 2027.
- Renouvellement de la Convention Territoriale Globale.
- Poursuite des journées thématiques départementales.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

CONTROLE DE GESTION

25-09-01 – ACCES AUX SERVICES MUNICIPAUX ET POLITIQUE TARIFAIRE DE LA VILLE DE TORCY, A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026.

Madame VERTENEUILLE expose que, par délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2016 il a été mis en place le taux d'effort qui a fait l'objet d'une revalorisation et de modifications par délibération du 24 juin 2022.

Modalités d'accès aux services municipaux

Dans le cadre de la politique tarifaire 2026, la période de calcul de la tarification, en fonction du taux d'effort appliqué pour l'année 2026 est fixée du 13 octobre au 20 décembre 2025.

La constitution du dossier en vue du calcul de la tarification donne accès aux services municipaux tarifés à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les usagers à jour de leurs règlements sont invités à transmettre leurs documents justificatifs sur l'adresse électronique tarifs.municipaux@mairie-torcy.org pour leur éviter de se déplacer à l'Hôtel de Ville.

Les nouveaux Torcéens peuvent faire calculer leurs tarifs dès leur installation sur le territoire communal à tout moment de l'année mais avant de bénéficier des services municipaux tarifés.

La liste des pièces à fournir pour l'accès aux prestations proposées par la Ville de Torcy, comme suit :

Pour tous les usagers :

- dernier avis d'imposition ou de non-imposition de l'année (avis d'impôt 2025 des revenus 2024).
- trois dernières fiches de paie en cas de changement de situation.
- justificatif de domicile de moins de trois mois : dernière quittance de loyer ou facture d'électricité ou échéancier.
- justificatif de la situation familiale : livret de famille ou acte de mariage et actes de naissance, le cas échéant copie du jugement de divorce ou de séparation de biens.
- notification de paiement de la CAF.

Pour les admissions en crèches :

- dernière fiche de paie de chaque parent.

En plus des pièces précédemment citées :

Pour les demandeurs d'emploi :

- attestation d'inscription et de paiement de France Travail.

Pour les commerçants, artisans et professions libérales :

- avis d'imposition ou de non imposition 2025 des revenus 2024.
- bilan d'activité 2024.

Pour les personnes hébergées :

- attestation sur l'honneur de moins de 3 mois de l'hébergeant.
- quittance de loyer de moins de 3 mois de l'hébergeant.
- copie de la carte d'identité de l'hébergeant.
- justificatif avec l'identité de l'hébergé (attestation sécurité sociale, mutuelle ...) à l'adresse de l'hébergeant.

Pour les personnes séparées ou divorcées :

- la copie du jugement
- l'attestation de séparation et pièces d'identité des deux parents

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°16.04.07 du 25 mai 2016 réformant sa politique tarifaire et modifiant le forfait logement,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 24-09-21 du 27 septembre 2024 reconduisant sa politique tarifaire

CONSIDERANT que la politique tarifaire de la Commune permet à chaque usager de supporter le même taux d'effort, par activité, avec prise en compte de la taille de la famille,

CONSIDERANT que cette politique tarifaire encadre les futurs tarifs par un tarif plancher et un tarif plafond pour chaque activité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

Concernant le calcul du taux d'effort

PRECISE que pour les familles percevant l'AEEH et autres compléments (Allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé), aide octroyée la MDPH et versée par la CAF n'est pas prise en compte dans le calcul du taux d'effort.

PRECISE qu'un enfant est reconnu à charge de la famille au sens des prestations légales jusqu'au mois précédant ses 20 ans, de même un jeune travaillant et percevant des revenus nets mensuels supérieure à 55% du Smic basé sur 169 heures, soit 1 082.87 € ne peut être considéré à charge de la famille.

PRECISE que pour les familles recomposées, les revenus et enfants du conjoint sont à prendre en compte dans le calcul du taux d'effort, et que c'est le terme foyer qui prévaut dans la prise en compte des revenus.

Note : par terme foyer est entendu « couple ayant une vie commune »

Concernant l'accès aux services municipaux

PRECISE que la période de calcul de la tarification, en fonction du taux d'effort appliqué pour l'année 2026 est fixée du 13 octobre au 20 décembre 2025.

PRECISE que la constitution du dossier en vue du calcul de la tarification donne accès aux services municipaux tarifés à compter du 1^{er} janvier 2026.

PRECISE que les usagers à jour de leurs règlements sont invités à transmettre leurs documents justificatifs sur le Portail Familles ou via l'adresse électronique Espace_Accueil@mairie-torcy.org pour leur éviter de se déplacer à l'Hôtel de Ville.

PRECISE que les nouveaux Torcéens peuvent faire calculer leurs tarifs dès leur installation sur le territoire communal à tout moment de l'année mais avant de bénéficier des services municipaux tarifés.

PRECISE que la constitution du dossier et le calcul du taux d'effort est obligatoire pour accéder aux prestations municipales. Les services municipaux sont chargés de veiller à ne pas accueillir de famille dont le tarif n'a pas été calculé.

PRECISE que toute famille en situation d'impayés ne pourra pas bénéficier du calcul de sa tarification et donc de l'inscription aux activités, à l'exception des familles ayant obtenu un échéancier du comptable public à hauteur de la dette totale.

PRECISE que toute famille qui aura bénéficié de services municipaux tarifés sans avoir fait calculer sa tarification et qui régularise sa situation sera obligatoirement facturée au tarif plafond 1 enfant sur le mois en cours.

PRECISE que les familles qui déménagent en cours d'année scolaire auront droit d'accès au taux d'effort, si les enfants restent scolarisés sur le territoire jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

PRECISE que les familles qui hébergent des enfants non Torcéens pendant les vacances scolaires auront droit d'accès aux services municipaux au tarif maximum 1 enfant.

PRECISE que toute famille qui n'aura pas réglé les paiements exigés sera exclue des services municipaux tarifés.

PRECISE que pour toute famille n'ayant pas de jugement de divorce, il sera demandé une attestation sur l'honneur de séparation signée par les deux parents pour la prise en charge des factures.

FIXE la liste des pièces à fournir pour l'accès aux prestations proposées par la Ville de Torcy, comme suit :

Pour tous les usagers :

- dernier avis d'imposition ou de non-imposition de l'année (avis d'impôt 2025 des revenus 2024, ou tout document attestant des ressources annuelles n-1 pour tout employeur étranger), il est précisé que pour le calcul du taux d'effort, c'est le net fiscal hors déduction des 10% ou frais réels qui prime.
- trois dernières fiches de paie en cas de changement de situation,
- justificatif de domicile de moins de trois mois : dernière quittance de loyer ou facture d'électricité ou échéancier,
- justificatif de la situation familiale : livret de famille ou acte de mariage et actes de naissance, le cas échéant copie du jugement de divorce ou de séparation de biens,
- notification de paiement de la CAF,

Pour les admissions en crèches :

- dernière fiche de paie de chaque parent.

En plus des pièces précédemment citées :

Pour les demandeurs d'emploi :

- attestation d'inscription et de paiement de France Travail.

Pour les commerçants, artisans et professions libérales :

- avis d'imposition ou de non imposition 2025 des revenus 2024,
- bilan d'activité 2024.

Pour les personnes hébergées :

- attestation sur l'honneur de moins de 3 mois de l'hébergeant.
- quittance de loyer de moins de 3 mois de l'hébergeant.
- copie de la carte d'identité de l'hébergeant.
- justificatif avec l'identité de l'hébergé (attestation sécurité sociale, mutuelle ...) à l'adresse de l'hébergeant.

Pour les personnes séparées ou divorcées :

- la copie du jugement
- l'attestation de séparation et pièces d'identité des deux parents

Méthode et calcul du taux d'effort

Il est rappelé qu'il est utilisé le taux d'effort médian de la manière suivante :

1. Recenser toutes les familles ayant consommées une activité
2. Déterminer le revenu mensuel de chaque famille
3. Projection des consommations de l'année N sur la tarification N+1
4. Isoler le revenu médian et le tarif correspondant à ce revenu
5. Diviser le tarif par ce revenu médian pour déterminer le taux d'effort médian de cette activité

Ex : pour la restauration scolaire, le revenu médian est de 2 576.17 €, ce qui correspond au QF F2 (2.92 €)

$2.92 / 2\,576.17 = 0.00114570699914990$ = taux d'effort médian restauration scolaire pour un enfant.

Le taux d'effort pour 2 enfants est de 0.00105405043921791 (taux d'effort 1 enfant – 8%)

Le taux d'effort pour 3 enfants et plus est de 0.00092756438651176 (taux d'effort 2 enfants – 12 %).

Cette opération est à renouveler pour toutes les activités.

Concernant les classes de découvertes

MAINTIENT les forfaits des classes de découvertes de la manière ci-après détaillée :

Activités	Forfaits
Classes de découvertes avec nuitées	300.00 €
Classes de découvertes sans nuitées	150.00 €
Classes de découvertes sans nuitées théâtres	200.00 €

MAINTIENT les tarifs plancher et plafond suivant le détail ci-après :

Activités	Tarif plancher	Tarif plafond
Classes de découvertes avec nuitées	28.17 €	188.79 €
Classes de découvertes sans nuitées	14.09 €	94.38 €
Classes de découvertes sans nuitées théâtres	18.78 €	125.84 €

MAINTIENT les revenus plancher et plafond suivant le détail ci-après :

Activités	Revenu plancher	Revenu plafond
Classes de découvertes avec nuitées	546.07 €	3 659.09 €
Classes de découvertes sans nuitées	515.01 €	3 450.92 €
Classes de découvertes sans nuitées théâtres	418.72 €	2 805.71 €

FIXE le tarif extérieur suivant les règles énoncées ci-dessous :

Le tarif extérieur correspond au coût réel du séjour par enfant ce qui comprend l'hébergement, la restauration, le transport, les activités, l'encadrement et autres frais annexes

PRECISE que la tarification (taux d'effort, tarif plancher, tarif plafond) sera réévaluée chaque année, en fonction du coût réel des classes de découvertes.

Concernant la politique tarifaire 2026

DECIDE de maintenir les revenus plafond en fonction de la composition de la famille de la manière ci-après détaillée :

Activités	Tarif plancher 1 enfant	Revenu plancher 1 enfant	Tarif plafond 1 enfant	Revenu plafond 1 enfant
Accueil du soir	0.95 €	820.33 €	5.67 €	4 915.95 €
Accueil du matin	0.59 €	820.33 €	3.54 €	4 915.95 €
ALSH	2.52 €	880.40 €	14.42 €	5 030.91 €
ALSH demi-journée après-midi	1.35 €	858.50 €	7.74 €	4 909.89 €
ALSH demi-journée matin	1.10 €	861.90 €	6.33 €	4 948.61 €
Restauration scolaire	1.00 €	873.13 €	5.76 €	5 026.53 €
Restauration scolaire enfants allergiques	0.57 €	864.01 €	3.16 €	4 797.28 €
Etudes surveillées	0.53 €	821.22 €	3.15 €	4 907.29 €
Etudes surveillées et accueils	1.09 €	816.30 €	6.54 €	4 903.68 €
Ecole municipale des sports	15.19 €	817.81 €	91.19 €	4 908.13 €
Mini séjour semi-autonomie (forfait)	40.32 €	1 943.10 €	159.70 €	3 709.44 €
Stages sportifs UCPA	2.33 €	2 053.16 €	4.47 €	3 937.21 €

Activités	Tarif plancher 2 enfants	Revenu plancher 2 enfants	Tarif plafond 2 enfants	Revenu plafond 2 enfants
Accueil du soir	0.87 €	820.33 €	5.22 €	4 915.95 €
Accueil du matin	0.54 €	820.33 €	3.26 €	4 915.95 €
ALSH	2.32 €	880.40 €	13.27 €	5 030.91 €
ALSH demi-journée après-midi	1.24 €	858.50 €	7.12 €	4 909.89 €
ALSH demi-journée matin	1.01 €	861.90 €	5.82 €	4 948.61 €
Restauration scolaire	0.92 €	873.13 €	5.30 €	5 026.53 €
Restauration scolaire enfants allergiques	0.52 €	864.01 €	2.91 €	4 797.28 €
Etudes surveillées	0.49 €	821.22 €	2.90 €	4 907.29 €
Etudes surveillées et accueils	1.00 €	816.30 €	6.02 €	4 903.68 €
Ecole municipale des sports	13.98 €	817.81 €	83.90 €	4 908.13 €
Mini séjour semi-autonomie (forfait)	38.60 €	1 943.10 €	149.81 €	3 709.44 €
Stages sportifs UCPA				

Activités	Tarif plancher 3 enfants et +	Revenu plancher 3 enfants et +	Tarif plafond 3 enfants et +	Revenu plafond 3 enfants et +
Accueil du soir	0.77 €	820.33 €	4.59 €	4 915.95 €
Accueil du matin	0.48 €	820.33 €	2.87 €	4 915.95 €
ALSH	2.04 €	880.40 €	11.68 €	5 030.91 €
ALSH demi-journée après-midi	1.10 €	858.50 €	6.26 €	4 909.89 €
ALSH demi-journée matin	0.89 €	861.90 €	5.13 €	4 948.61 €
Restauration scolaire	0.81 €	873.13 €	4.66 €	5 026.53 €
Restauration scolaire enfants allergiques	0.46 €	864.01 €	2.56 €	4 797.28 €
Etudes surveillées	0.43 €	821.22 €	2.55 €	4 907.29 €
Etudes surveillées et accueils	0.88 €	816.30 €	5.29 €	4 903. 68 €
Ecole municipale des sports	12.30 €	817.81 €	73.83 €	4 908.13 €
Mini séjour semi-autonomie (forfait)	36.21 €	1 943.10 €	136.10 €	3 709.44 €
Stages sportifs UCPA				

FIXE le tarif restauration pour les enseignants et adultes – 4 composantes à **6.18 €**

MAINTIENT le forfait logement affecté aux familles hébergées, correspondant à un loyer hors charges et en fonction de leur composition comme suit.

Type de logements	Surface habitable	Moyenne	Prix au m²	Prix du loyer hors charges	Prix à l'année	Typologie de la famille
Studio	29 - 35 m²	32 m²	7,35 €	235.20 €	2 822.40 €	2 personnes max
F2	35 - 55 m²	45 m²	7,35 €	330.75 €	3 969.00 €	3 personnes max
F3	49 - 70 m²	59,5 m²	7,35 €	437.33 €	5 247.96 €	4 personnes max
F4	65 - 80 m²	72,5 m²	7,35 €	532.88 €	6 394.56 €	6 personnes max
F5	80 - 95 m²	87,5 m²	7,35 €	643.13 €	7 717.56 €	8 personnes max
F6	+ de 95 m²	100 m²	7,35 €	735.00 €	8 820.00 €	10 personnes max

FIXE les tarifs extérieurs suivant les règles énoncées ci-dessous :

Concernant les activités centres de loisirs (matin, après-midi et journée), accueils, restauration scolaire, il sera appliqué le coût réel de l'activité, à savoir :

- coût réel de l'accueil matin : 3.62 €.
- coût réel de l'accueil du soir : 6.04 €.
- coût réel de la restauration scolaire : 10.49 €.
- coût réel du centre de loisirs journée : 32.29 €.
- coût réel du centre de loisirs après-midi : 17.76 €.
- coût réel du centre de loisirs matin : 14.53 €.

Concernant les autres activités, il sera appliqué le tarif extérieur suivant :

- coût de la restauration scolaire pour les enfants allergiques : 4.29 €.
- coût des études surveillées : 3.94 €.
- coût des études accueil : 14.35 €
- coût de l'Ecole municipale des Sports : 116.02 €

PRECISE que la tarification (taux d'effort, tarif plancher, tarif plafond) est susceptible d'être réévaluée chaque année.

ADMINISTRATION GENERALE

25-09-02 – LISTE DES DIMANCHES POUR LESQUELS UNE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL EST ACCORDEE POUR L'ANNEE 2026

Monsieur AUMARD expose que, conformément à loi du 6 août 2015 :

- le Maire peut autoriser l'ouverture des commerces de détail de sa commune jusqu'à 12 dimanches par an, après avis du Conseil Municipal et des organisations syndicales et de travailleurs concernés.
- Au delà de 5 dimanches la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'intercommunalité dont la commune est membre.

- la liste des dimanches doit être arrêtée par le Maire avant le 31 décembre pour l'année suivante.
- Les dérogations municipales ont désormais un caractère collectif et sont applicables pour chaque commerce de détail, aucune demande n'étant plus à formuler par les commerçants.
- l'accord écrit des salariés volontaires pour travailler le dimanche à leur employeur est obligatoire, ce qui ne dispense pas de la consultation préalable des organisations d'employeurs et de salariés intéressés.
- Les compensations demeurent inchangées : chaque salarié percevra une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement prévue pour une durée équivalente et un repos compensateur équivalent en temps.

Par délibération du 27 septembre 2024, il a été accordé 4 dérogations au repos dominical pour l'année 2025 (les 7, 14, 21 et 28 décembre 2025).

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la liste des dimanches pour lesquels une dérogation au repos dominical est proposée pour l'année 2026, à savoir :

- dimanche 6 décembre 2026
- dimanche 13 décembre 2026
- dimanche 20 décembre 2026
- dimanche 27 décembre 2026

VU les articles L 3132-25-4, L 3132-26 et suivant, L 3132-27 et suivants du Code du Travail,

VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

VU le décret n°2015-1173 du 23 septembre 2015 portant application des dispositions de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques relatives aux exceptions au repos dominical dans les commerces de détail situés dans certaines zones géographiques,

VU la demande de PICARD Surgelés,

CONSIDERANT les demandes de dérogations adressées à la Commune qui concernent essentiellement les fêtes de fin d'année,

CONSIDERANT le caractère temporaire et exceptionnel de ces dérogations au repos dominical,

CONSIDERANT la nécessité de fixer la liste des dimanches pour lesquels une dérogation au repos dominical est accordée,

LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

DECIDE de réserver ces dérogations au repos dominical aux fêtes de fin d'année et d'accorder ces dérogations pour quatre dimanches.

DECIDE d'arrêter la liste des dimanches où le repos peut être supprimé comme suit :

- dimanche 6 décembre 2026
- dimanche 13 décembre 2026
- dimanche 20 décembre 2026
- dimanche 27 décembre 2026

PRECISE que seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur pourront travailler ces dimanches.

PRECISE que le repos compensateur sera équivalent en temps aux dimanches travaillés et qu'il sera accordé soit collectivement soit par roulement dans la quinzaine qui suit ou précède la suppression du repos.

PRECISE que chaque salarié privé de repos dominical percevra une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

25-09-03 - AJUSTEMENTS ET CREATION DE POSTES

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que les nécessités de fonctionnement des services impliquent une adaptabilité des emplois, une évolution des grades ainsi que des suppressions et des créations d'emplois afin de répondre aux besoins de fonctionnement des services.

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il appartient également au Conseil Municipal d'assurer la modification de ces emplois afin de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires et de celles tenant aux besoins de la collectivité et aux missions confiées au titre de ces emplois.

Dans la perspective de favoriser les mobilités internes pour répondre aux besoins du service public, il est nécessaire de transformer à partir du 1^{er} octobre 2025 :

- un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet en un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet afin de permettre la mobilité d'un agent au sein de la direction de la petite enfance,
- un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet en un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet afin d'assurer le remplacement d'un agent parti à la retraite au sein de l'unité sports au moyen de la réintégration d'un agent qui était en disponibilité,
- Un emploi d'adjoint technique à temps complet en un emploi d'adjoint d'animation à temps complet afin de faciliter le reclassement d'un agent au sein de la direction des politiques éducatives,

Il est également nécessaire de créer à partir du 1^{er} octobre 2025 :

- un emploi de référent handicap à temps complet. Le recrutement étant effectué par le biais de la mobilité interne, il est nécessaire de créer un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet car l'agent qui occupera ce poste détient ce grade.
- un emploi de professeur d'enseignement artistique à temps non complet à hauteur de 20% d'un temps complet, soit 3h12 hebdomadaires, afin d'intervenir durant les classes de découvertes sans hébergement du 1^{er} novembre 2025 au 31 mai 2026,
- un emploi de technicien territorial à temps complet pour renforcer la direction des systèmes d'information,
- un emploi d'adjoint administratif à temps complet pour exercer les fonctions de gestionnaire des marchés publics au sein de la direction des ressources financières et de la commande publique.

Tous ces emplois peuvent être pourvus par des contractuels si la recherche d'agents fonctionnaires pour les occuper reste infructueuse.

En conséquence, les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer à l'effet de transformer et créer les emplois ci-dessus énoncés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique,

CONSIDERANT que les besoins de la commune évoluent, et qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT qu'il convient de transformer un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet en un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet,

CONSIDERANT qu'il convient de transformer un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet en un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,

CONSIDERANT qu'il convient de transformer un emploi d'adjoint technique à temps complet en un emploi d'adjoint d'animation à temps complet,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un emploi de professeur d'enseignement artistique à temps non complet à hauteur de 20% d'un temps complet, soit 3h12 hebdomadaires,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un emploi de technicien territorial à temps complet,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

TRANSFORME les emplois suivants à compter du 1^{er} octobre 2025 :

- un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet en un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet,
- un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet en un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un emploi d'adjoint technique à temps complet en un emploi d'adjoint d'animation à temps complet.

CREE à partir du 1^{er} octobre 2025 :

- un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet,
- un emploi de professeur d'enseignement artistique à temps non complet à hauteur de 20% d'un temps complet, soit 3h12 hebdomadaires,
- un emploi de technicien territorial à temps complet pour renforcer la direction des systèmes d'information,
- un emploi d'adjoint administratif à temps complet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus et effectuer toutes formalités nécessaires.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

DIRECTION DE L'URBANISME

25-09-04 – DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que le PLU de la commune de Torcy a été approuvé le 24 mars 2017 et la dernière révision allégée date du 24 mai 2024. Les évolutions des projets urbains, la prise en compte de projets déjà réalisés, ainsi que le retour d'expérience sur l'instruction des autorisations du droit des sols rendent nécessaires quelques ajustements du règlement et des documents graphiques.

Une procédure de troisième modification simplifiée du PLU a ainsi été engagée. Elle porte sur les points suivants :

La mise à jour de la zone UPMc pour tenir compte de l'évolution du projet des Tilleuls

Le projet d'aménagement et de construction sur le site des Tilleuls, à l'angle du cours de l'Arche Guédon et de la rue du Bel Air a évolué avec l'intégration de la contrepartie Action Logement dans le cadre du NPNRU de l'Arche Guédon. Il convient de modifier en conséquence le plan masse de la zone UPMC. Les polygones d'emprise sont repositionnés, notamment pour s'adapter aux nouveaux objectifs de compacité du bâti liés à la RE2020. Le règlement écrit n'est pas modifié.

La prise en compte de la loi APER sur l'obligation d'ombrières sur les parkings aériens

L'article 40 de la loi APER rend obligatoire l'implantation de panneaux photovoltaïques sur ombrières sur les parcs de stationnement extérieurs existants au 1^{er} juillet 2023, de plus de 1 500 m², sur au moins 50 % de la superficie des parcs. Sont également concernés les nouveaux parkings dont l'autorisation d'urbanisme a été déposée à compter du 10 mars 2023. Afin de permettre l'application de ces dispositions, l'article 9 est modifié dans les zones urbaines pour exclure les ombrières de l'emprise au sol.

La mise en cohérence des règles sur les clôtures dans les zones pavillonnaires (application de règles identiques entre la zone UD et la zone UC)

L'article UC 11.3 sur les clôtures de la zone UC est modifié pour être mis en cohérence avec l'article UD 11.3 étant donné que les deux zones concernent un secteur d'habitat individuel, tout en conservant certaines caractéristiques liées à un habitat pavillonnaire moins dense que la zone UD.

La modification des règles sur les clôtures dans la zone résidentielle collective UR

En zone UR (résidentiel – Ville Nouvelle), les copropriétés disposent d'un grand linéaire sur rue pouvant impliquer la réalisation de clôture de grande taille. Aussi, il est proposé d'autoriser les clôtures en grillage rigide, à condition que celles-ci soient intégrées dans une haie vive afin que les copropriétés aient plusieurs possibilités d'aménagement pour les clôtures en limite des emprises publiques.

La mise à jour des linéaires commerciaux à créer sur le quartier de l'Arche Guédon

Suite à la réalisation des projets de construction comportant des commerces ou services à RDC en lien avec le projet urbain de l'Arche Guédon, le linéaire commercial à créer est remplacé par un linéaire commercial à préserver.

La création d'un emplacement réservé pour l'extension du cimetière

Un emplacement réservé est créé sur la parcelle BC 89 pour tenir compte du projet d'extension du cimetière communal.

La suppression de l'emplacement réservé n°2 rue de la Mare aux Marchais suite à sa réalisation

L'élargissement de voirie prévu rue de la Mare aux Marchais sur l'emplacement réservé n°2 a été réalisé. Celui-ci peut donc être supprimé.

La mise à jour du glossaire : précision sur les serres qui ne sont pas des baies principales et la clôture à maille soudée qui constitue un grillage et sur la destination habitation

Des précisions sont ajoutées dans le glossaire sur les serres, les clôtures, et la destination habitation.

La rectification d'erreurs matérielles sur le plan de zonage

En raison d'un dysfonctionnement cartographique lors du passage du PLU au format CNIG, certaines mentions sur le plan du PLU ont été effacées, il convient de les rétablir. Le nom des rues et la lisibilité des zones ont également été mis à jour.

La rectification d'une erreur matérielle sur le zonage du terrain de sports du collège Louis Aragon

Le foncier du collège Louis Aragon a été classé en zone UL dédiée aux équipements publics, mais une petite partie de leur parcelle qui supporte un terrain de basket rattaché au collège a été omis. Ce foncier a été rattaché à une zone AU1 qui est liée au projet de requalification de la D199. Or ce foncier n'est pas concerné par le projet de la D199. Il convient de le reclasser en zone UL.

Il est également nécessaire de rectifier le périmètre de l'OAP D1999 pour ne pas empiéter sur le terrain de sport du collège Louis Aragon. La partie du programme mixte de l'OAP où se situe le collège Louis Aragon est retirée afin d'être compatible avec les évolutions du projet urbain.

La prise en compte d'éléments contenus dans l'avis du SAGE émis le 12 janvier 2024 lors de la dernière révision allégée du PLU

Il est ajoutée une disposition dans toutes les zones précisant que les revêtements poreux sont à privilégier lors de la réalisation de places de stationnement aériennes. De plus, le guide de lecture des articles 3 et 4 zones humides est intégré à la demande du SAGE.

La modification simplifiée du PLU a été notifiée à l'Etat et aux personnes publiques associées le 18 août 2025.

Il convient que le Conseil Municipal fixe maintenant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée, cette procédure étant dispensée d'enquête publique. Les avis des personnes publiques associées seront joints au dossier mis à disposition du public. A l'issue de cette période d'un mois, le conseil municipal délibérera pour approuver la modification simplifiée du PLU.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-40, L.153-47, R.153-21 et R.153-48,

VU la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement n°2009-967 du 03/08/2009,

VU la loi portant engagement national pour l'environnement n°2010-788 du 12/07/2010,

VU l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2024 approuvant la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

VU le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme,

VU les courriers de notification aux personnes publiques associées en date du 18 août 2025,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit à présent définir les modalités de mise à disposition du public selon l'article L.153-47 du code de l'urbanisme afin que ce dernier puisse émettre ses observations,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

DECIDE de définir les modalités de la mise à disposition du public en mairie du projet de modification simplifiée n°3 du PLU aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la direction de l'Urbanisme et pour une durée d'un mois du 13 octobre au 14 novembre 2025.

DIT que les avis des personnes publiques associées seront joints au dossier mis à disposition du public,

DIT qu'un avis précisant les modalités de la mise à disposition sera publié au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition dans un journal diffusé dans le département. Cet avis sera affiché en Mairie et publié sur le site internet de la Commune dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition,

DIT qu'un registre permettant de consigner les observations du public sur le projet de modification simplifiée sera ouvert et tenu à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la direction de l'urbanisme pendant toute la durée de la mise à disposition,

DIT que le projet pourra être consulté sur le site internet de la Ville à l'adresse www.ville-torcy.fr,

DIT que les observations pourront également être formulées à l'adresse urbanisme@mairie-torcy.org,

DIT qu'à l'expiration du délai de mise à disposition, Monsieur le Maire présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera pour approuver le projet de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et des observations du public,

25-09-05 - LEGS DE MADAME NGUYEN AU PROFIT DE LA COMMUNE DE TORCY

Madame Dang NGUYEN décédée le 11 juin 2024 a institué pour légataires universels conjoints l'association dénommée « Secours Catholique », l'association dénommée « Association Diocésaine de Meaux » et la commune de Torcy.

L'office notarial de la défunte nous a transmis le détail des actifs de la succession pour un montant total de 147 505,05 € comprenant trois comptes courants, un livret LDDS, un livret A, un compte d'épargne logement, un livret d'épargne populaire et la propriété sise 3 allée Pierre Brossolette.

Le passif de la succession est de 1 500 €.

La part revenant à la commune de Torcy est de 48 668 €, montant exonéré de droit de mutation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer pour accepter le legs de Mme Dang Nguyen d'un montant de 48 668 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-21 et L.2321-2,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1111-1 et suivants,

VU le décès de Mme Dang NGUYEN instituant comme légataires universels conjoints l'association dénommée « Secours Catholique », l'association dénommée « Association Diocésaine de Meaux » et la commune de Torcy.

VU les actifs de succession pour un montant total de 147 505,05 € soit pour la commune de Torcy un legs de 48 668 €,

CONSIDÉRANT que la succession ne présente qu'un passif de 1 500 € et que le legs peut être accepté.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

ACCEPTE le legs d'un montant de 48 668 € dans le cadre de la succession de Mme Dang NGUYEN.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents liés à ce legs et à effectuer toutes formalités nécessaires.

DECIDE d'inscrire au budget communal la recette correspondante,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50 le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq.

**Le Maire,
Guillaume LE LAY-FELZINE**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Le Lay', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE TORCY' at the top and 'SEINE-ET-MARNE' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style, with a long horizontal stroke extending to the right.